



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance des lundi 12 et mardi 13 décembre 2011***

*La séance est ouverte le mardi 13 décembre 2011 à neuf heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.*

#### Ouverture de la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chers collègues, la séance du Conseil général est ouverte.

#### Adoption de comptes rendus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 14 novembre 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

#### **2011, DF 18 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2012. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2012. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 2011, DF 18-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2012. - 2011, DF18-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons nos travaux par le vote du budget primitif du Département de Paris pour 2012.

Il s'agit des projets de délibération DF 18 G n° 1, DF 18 G n° 2.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

Nous passons maintenant à l'examen des amendements relatifs au budget primitif 2012 du Département de Paris.

L'amendement n° 1 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré au profit de l'amendement n° 1 G bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 G bis est adopté.

L'amendement n° 2 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est aussi retiré.

Nous avons terminé l'examen des amendements.

#### **2011, DF 18-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, mission par mission, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 18-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative, et dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2012 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.219.854.799,48 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 269.616.712,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement départemental de 2012 et dans les limites fixées par le Conseil Général, M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 33.818.003 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé, pour les emprunts à réaliser en 2012 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature à M. le Directeur des Finances de la Ville de Paris."

(Voir annexe n° 2).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote mission par mission de la section d'autorisations de programmes.

*Missions organiques :*

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "affaires scolaires".

La mission est adoptée.

*Missions transversales :*

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "études".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la section des autorisations de programme dans son ensemble.

Elle est adoptée.

Nous passons maintenant au vote de la section de règlement, chapitre par chapitre, en commençant par les dépenses de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1688 : "intérêts courus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "immobilisations incorporelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "immobilisations corporelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 28 : "amortissements des immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "produit des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "affectation N-1".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la section de règlement dans son ensemble.

Elle est adoptée.

Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2012 est adopté. (2011, DF 18-1° G).

### **2011, DF 18-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 18-2° G relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 présenté par M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général relatif au budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3.021.560.288 euros.

- Recettes : 3.021.560.288 euros.

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

(Voir annexe n° 3).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par les dépenses de l'exercice.

Je vous demande de vous prononcer, à main levée, sur le chapitre 011 : "charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons à présent aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "atténuation des charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je vous propose maintenant de vous prononcer, par un vote global, à main levée, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012 est adopté. (2011, DF 18-2° G).

### **2011, DF 19 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 19 G, relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement Département de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 19 G).

### **2011, DF-DRH 20 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2012.**

**Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux postes socio-éducatifs dans les lycées professionnels.**

**Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Équipe Départementale Logement.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de délibération DF-DRH 20 G relatif aux créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2012.

La proposition de vœu n° 3 G du groupe EELVA est retirée. Il en va de même de la proposition de vœu n° 4 G du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 20 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF-DRH 20 G).

### **2011, DASES 528 G - DF 24 G - Budget primitif du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au projet de délibération DASES 528 G - DF 24 G relatif au budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASES 528 G - DF 24 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 528 G - DF 24 G).

**2011, DASES 529 G - DF 28 G - Fixation de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 529 G - DF 28 G relatif à la fixation de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 529 G - DF 28 G).

Mes chers collègues, je vous remercie, vous venez d'adopter les budgets du Département : soyez-en chaleureusement remerciés !

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à quinze heures sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président).*

**M. Christian SAUTTER,** président. - La séance est reprise.

**2011, SGCP 7 G - Abrogation des délibérations relatives au reversement d'écritements de Conseiller-e-s de Paris.**

**M. Christian SAUTTER,** président. - Ce projet de délibération concernant les écritements a déjà été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 G déposée par le groupe Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 G est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SGCP 7 G).

**2011, DASES 49 G - Subventions et convention (93.980 euros) avec l'association "Sida Info Service" (20e).**

**M. Christian SAUTTER,** président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 49 G. Il s'agit de subventions et de convention pour un montant de 93.980 euros avec l'association "Sida Info Service".

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT que j'aperçois tout en haut, qui interroge M. Jean-Marie LE GUEN. Je lui donne la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Merci, Monsieur le Président, qui interroge mais qui surtout met en avant le soutien qu'apporte le Département de Paris à cette initiative d'auto support qui effectivement est menée par "Sida Info Service".

Comme vous le savez, les dispositifs d'auto support recourent tous les dispositifs de mobilisation interne d'un même groupe social touché par une même problématique et qui mobilisent des ressources particulières pour contribuer au traitement de ce phénomène.

Il n'a pas pour but de se substituer à une prise en charge médicale ou administrative, mais il peut, par la force du collectif, être ce petit plus qui permet de surmonter, de mieux gérer sa pathologie.

Cela concerne des lieux de parole, d'accompagnement, d'information, qui permettent de faire tomber des phénomènes de stigmatisation ou de non-connaissance précise qu'il peut y avoir ici ou là dans des lieux trop généralistes.

"Sida Info Service" est porteur de deux projets qui mettent ces principes en action pour permettre un meilleur fonctionnement des dispositifs existants, en garantissant une bonne diffusion parmi les publics cibles de l'information recherchée.

Tout d'abord, deux lignes téléphoniques vouées à renseigner les malades sur leurs droits, si peu connus, mais en ce moment si évolutifs, je pense en particulier à la réforme de l'allocation adulte handicapé ; une ligne dédiée aux personnes séropositives ou hépatiques ; et une autre quelle que soit la pathologie, afin de pouvoir les renseigner sur les droits des malades.

Enfin et surtout, je désire mettre l'accent sur le centre de santé sexuelle qui a ouvert en 2010, fondé sur un double constat simple : la sexualité et les problèmes médicaux inhérents peuvent être un obstacle à une consultation médicale et, à l'opposé, le nombre de centres de traitement et dépistage du VIH qui est relativement suffisant sur la Capitale.

Il y a donc un gap et surtout un véritable besoin, en particulier dans une ville capitale comme l'est Paris.

Le fameux 190, l'établissement géré par "Sida Info Service" répond à cet objectif en ne se limitant pas uniquement au VIH et pas uniquement au secteur du VIH, à travers le dépistage, et il a pour but de réunir dans un même lieu à la fois des généralités, des sexologues, des dermatologues, des psychologues, mais également des conseillers communautaires issus du milieu associatif avec des horaires d'ouverture très larges quand d'autres centres sont déjà fermés.

L'objectif est d'apporter une prise en charge médicale, sociale et psychologique, si besoin évidemment une prise en charge surtout globale en un même lieu pour toutes les questions concernant la sexualité dans chaque aspect de la vie quotidienne.

Il se voue également particulièrement à une prise en charge précoce des primo infectés par le VIH pour éviter les transmissions à d'autres partenaires tout en apprenant à la personne séropositive à se protéger elle-même d'autres formes de contamination.

533 usagers ont déjà pu bénéficier de ce dispositif parmi lesquels, il est important de le souligner, 80 % d'hommes homosexuels ou bisexuels, certains d'entre eux bénéficiaires de la couverture maladie universelle ou de l'aide médicale d'État.

Par cette subvention, Monsieur le Président, nous tenons à marquer notre intérêt et notre soutien à ce dispositif innovant et surtout unique en France en espérant que collectivement, mairies, centres concernés ainsi que la presse, nous saurons faire parler de ce centre car les besoins sont quantitativement importants certes, mais face aux nouveaux comportements il faut passer à une seconde étape de la prévention du dépistage et de la prise en charge des M.S.T.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci.

M. Jean-Marie LE GUEN va répondre à tous ces compliments.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, au nom de la 6e Commission. - Ce sera difficile, Monsieur le Président, mais je ne peux que confirmer ce que vient de dire notre collègue Gauthier CARON-THIBAUT, qui a très bien présenté le dossier dont il s'agit.

Je veux pour ma part exceptionnellement souligner le caractère innovant, pragmatique, global de ce centre de santé sexuelle, en dehors même évidemment des lignes d'information que notre collègue a énoncées, pour dire combien il était important aujourd'hui de tout faire de façon pragmatique mais volontaire pour favoriser le dépistage précoce.

En fait, nous le savons, il est possible aujourd'hui d'éradiquer l'épidémie de Sida, si nous savons mettre en place un dépistage précoce et réduire en quelque sorte le nombre de nos compatriotes, plus de 40.000 qui sont aujourd'hui porteurs du VIH sans le savoir. À la fois, c'est une meilleure prise en charge évidemment en termes de soins qui est possible, mais c'est aussi le fait que ces personnes ne soient plus en situation ou en risque plus exactement de disséminer la maladie.

C'est dans ce cadre que nous soutenons le travail qui est mis en place, et que nous vous proposons ce projet de délibération.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 49 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 49 G).

**2011, DASES 614 G - Subventions et conventions (600.000 euros et 80.000 euros) avec l'Institut Alfred Fournier (14e) dans le cadre du programme Paris Santé. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création du centre de santé associatif rue Pétion (11e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 614 G, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé la proposition de vœu n° 6 G.

Il s'agit de subvention et de convention, respectivement de 600.000 et de 80.000 euros avec l'Institut Alfred Fournier dans le 14e arrondissement, dans le cadre du programme "Paris Santé".

Je donnerai d'abord la parole à Mme Véronique DUBARRY et ensuite j'imagine au groupe Communiste.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Monsieur le Président.

À l'occasion du groupe de travail et de réflexion qui a été suscité par M. Jean-Marie LE GUEN autour des questions d'accès à la santé à Paris, nous avons tous pu constater, et apprendre dans certains cas, que l'état de l'offre médicale à Paris était, dans certains arrondissements, parfois aussi terrible que celle dont on a beaucoup parlé dans certaines zones plus rurales.

Ce groupe de travail nous a aussi permis de visiter de nombreux lieux différents, variés, qui répondent chacun d'entre eux, dans son rôle, de sa place, en partie à ce que l'on peut appeler une désertification.

Dans ce programme de travail, nous avons visité l'Institut Alfred Fournier, ce lieu qui, en ce qui me concerne en tout cas, m'a surpris mais dans le bon sens du terme. Nous avons pu constater à la fois la quantité et la diversité de soins qui étaient offerts aux Parisiens et aux Parisiennes et aussi la qualité de l'accueil avec un travail incessant de remise en cause des horaires d'ouverture, des types de médecins proposés, de services proposés d'une façon générale aux usagers de ce centre de santé. Et ce que j'ai appris de cette série de rencontres, d'entretiens, et de visites, c'est surtout qu'en matière de désertification médicale, il n'y a pas une seule réponse qui soit valable, mais qu'il est du devoir de la collectivité parisienne de se creuser la tête, de regarder ce qui se fait ailleurs, et de diversifier elle aussi ses réponses, les réponses qu'elle peut apporter aux Parisiens et aux Parisiennes.

Alors évidemment, la proposition qui est faite ici n'est pas du service public, mais aussi importante, sinon plus, c'est bien une réponse au public, une réponse de service au public. Je crois que vraiment il n'y a pas une seule bonne réponse mais toute une palette de réponses à apporter qui correspondront aux besoins des unes et des autres et j'insiste beaucoup sur le féminin dans cette intervention, car j'ai constaté également qu'en termes d'offres gynécologiques, et tout ce qui va autour, mammographie, échographie, etc., Alfred Fournier était la pointe en termes de réponse et que c'était quelque chose qu'il comptait développer. Lorsqu'on voit les statistiques, les chiffres sur l'absence de soins des jeunes femmes mais aussi des femmes plus âgées, la difficulté à faire procéder à des mammographies quand on connaît les coûts de ces opérations, les coûts des échographies également, les visites chez les gynécologues qui nécessitent des semaines au mieux, des mois d'attente parfois, je crois que la présence dans ce type de centre de santé de ce type de médecins spécialisés est tout de même une très bonne réponse en matière sanitaire et sociale.

C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, ce projet de délibération a tout son sens. Il apporte une réponse dans l'un des arrondissements de l'Est parisien les plus défavorisés en matière d'offre médicale.

Je le redis, nous ne devons pas nous arrêter à une posture, pas idéologique car c'est un trop beau mot pour qu'il soit galvaudé de cette façon, mais à une posture qui nous limiterait nous-mêmes dans les réponses que nous devons apporter, que nous pouvons apporter, et je crois sincèrement que cette innovation dont le Département entend faire preuve en développant, en accompagnant les centres de santé, les maisons de santé, les cabinets médicaux qui souhaiteraient s'installer est une garantie d'une offre médicale de qualité, d'une offre de soins accessible pour tous et pour toutes.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD également pour cinq minutes.

**Mme Hélène BIDARD**. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais présenter un vœu qui a été adopté à l'unanimité au Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Il existait un centre de santé municipal dans cet arrondissement, qui était en grande difficulté. Il fallait le faire évoluer, du moins c'est l'avis du collectif citoyen de défense de ce centre de santé et des élus du parti Communiste et du parti de Gauche.

La décision, qui a été prise par la Ville de Paris, par M. LE GUEN, a été de fermer ce centre et d'en ouvrir un autre, un centre de santé associatif qui est ouvert à quelques pas de là.

Nous nous félicitons de cela puisque cela va permettre une continuité même si, vous l'avez compris, ce n'était pas notre premier choix. Si nous souhaitions que le statut municipal soit préservé, c'était pour deux raisons : d'abord la sécurité de l'emploi et le statut des personnels, et ensuite car nous connaissons les difficultés financières rencontrées par les centres associatifs.

C'est donc pour assurer une sécurité financière à ce futur centre associatif, une pérennité et une continuité des soins, une continuité de l'accès aux soins pour les citoyennes et citoyens du 11<sup>e</sup> arrondissement, et également pour s'assurer du conventionnement avec les mutuelles et les complémentaires santé, et pour que nous fassions en sorte que ce projet médical et son élaboration soient l'objet de réunions d'information larges avec la population, les élus, les associations, les syndicats des personnels, que nous avons décidé de présenter ce vœu, un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci.

Une réponse de M. LE GUEN, puis une explication de vote de M. DUCLOUX.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Écoutez, au fur et à mesure que nous discutons, je crois que les choses progressent. Il me semble maintenant que plus personne ne met en cause la volonté du Département, non seulement de maintenir, mais surtout de développer un accès aux soins dans l'Est parisien, en l'occurrence dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, en faveur des Parisiens.

De quoi partons-nous, et où allons-nous ?

Nous avons un centre qui faisait 3.000 actes par an. Nous aurons demain, tout à fait bientôt, un centre qui fera vraisemblablement 10 fois plus : plus de 30.000 actes par an sur une surface deux fois plus grande que le centre précédent.

J'espère, et nous comptons évidemment que ce centre sera accessible, et il le sera par nature, à la fois à travers le tiers payant, l'accord avec les mutuelles, dans les mêmes garanties en termes d'accessibilité pour les Parisiens : il n'y aura pas l'once d'une différence.

J'espère que ce centre sera effectivement un centre équilibré, ce qui n'était pas le cas des centres précédents, et ce qui est d'ailleurs rarement le cas des centres municipaux précédents.

Donc les gens qui gagnent à cette transformation, ce sont d'abord les malades et les assurés du 11<sup>e</sup> arrondissement, qui auront une prestation beaucoup plus large, beaucoup plus étendue, de meilleure qualité.

Ce sont aussi les contribuables parisiens, qui auront à payer un peu moins de déficit pour la même structure.

Ce sera plus largement la santé publique, parce que les prestations qui seront proposées seront plus larges et donc il y aura une meilleure prise en charge globale de la population.

Voilà pourquoi je me félicite de voir qu'à travers les différentes interpellations, nous nous comprenons mieux sur les objectifs réels de la politique de santé publique de la collectivité, et qu'en tout état de cause, pour ce qui nous concerne, nous tenons nos engagements : nous augmentons l'offre de santé accessible à tous, et nous ne nous satisfaisons pas du conservatisme.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Explication de vote de M. Philippe DUCLOUX, élu du 11<sup>e</sup>.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Une brève explication car tout a été dit, mais je voulais en mon nom, et au nom de Patrick BLOCHE intervenir sur ce sujet.

Je vais être bref pour me réjouir de ce projet de délibération, et comme le rappelaient à la fois Mmes Véronique DUBARRY, Hélène BIDARD et surtout M. Jean-Marie LE GUEN, cette offre de santé publique est aujourd'hui préservée avec un gage de qualité, d'efficacité, et un gage de proximité.

Il faut savoir que tout le travail mené par les associations, les riverains pour faire en sorte que l'on puisse retrouver véritablement un centre de santé digne de ce nom dans ce quartier du 11<sup>e</sup> arrondissement, aujourd'hui ce travail porte ses fruits avec ce projet de délibération, et comme le rappelait M. Jean-Marie LE GUEN à l'instant, ce qui compte, c'est à la fois la qualité, la proximité et la volonté de pouvoir répondre à ce déficit de santé publique pour nos concitoyens aujourd'hui.

Patrick BLOCHE, les élus du 11<sup>e</sup>, et moi-même ne pouvons que nous réjouir de ce beau projet de délibération, en espérant qu'il vive pleinement en direction des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX, une minute exactement : magnifique !

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 50 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 614 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 614 G).

### **2011, DASES 602 G - Subvention et convention (8.300 euros) avec l'association "SAFE" (15e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 602 G.

Il s'agit d'une subvention de 8.300 euros à l'association "SAFE", dans le 15e arrondissement.

M. Pascal CHERKI souhaite intervenir brièvement. Je lui donne la parole.

**M. Pascal CHERKI**. - Oui, pour nous féliciter et remercier le Département de Paris de rentrer dans ce dispositif, qui est constitué d'une subvention donnée à une association pour engager une mission de préfiguration visant à terme à engager une action de longue haleine et d'ampleur dans la prison de la Santé, pour la prévention de la toxicomanie.

L'élément phare en serait l'installation d'un distributeur de seringues, si j'ai bien compris, au sein de la prison de la Santé. C'est bien connu : en prison, il n'y a pas de drogue ; et c'est bien connu aussi : en prison, tous les prisonniers peuvent préparer leur réinsertion. Il n'y a qu'à voir comme quoi le taux de récidive baisse à l'issue de la sortie de prison.

Tout cela est une vue de l'esprit, et je pense que c'est une bonne méthode que de vouloir ne pas nier les problèmes mais les affronter. Il y a de la toxicomanie en prison. Il n'y a, non pas une réduction, mais une augmentation des risques sur la santé des détenus, et je pense que c'est une bonne chose que le Département de Paris essaie de faire évoluer l'administration pénitentiaire.

Certes, cela va bousculer des habitudes ; certes, cela va peut-être aussi pointer du doigt un certain nombre de lacunes et de décalages entre les objectifs affichés par l'institution pénitentiaire et la réalité de la pratique dans les prisons, mais moi, je préfère que l'on fasse évoluer les institutions publiques dans le sens de la santé et de la sécurité des prisonniers, qui doivent être traités comme des citoyens à part entière, nonobstant leur privation de liberté, plutôt que l'on fasse la politique de l'autruche et qu'on se retrouve avec une multiplication des risques.

C'est une mission de préfiguration ; c'est un travail qu'on fait en amont ; j'espère que l'administration pénitentiaire acceptera d'évoluer très rapidement sinon, je souhaite qu'en 2012 les mentalités puissent évoluer et qu'on puisse le faire.

Je terminerai en disant que c'est aussi l'occasion de manifester notre volonté de faire en sorte que la prison de la Santé puisse devenir une prison, une vraie prison. Je pense qu'à terme, il y a tout un projet à revoir dans cette prison qui n'est plus moderne, afin qu'elle ne soit plus obsolète. Autant il faut une prison dans la ville - comme maire du 14e arrondissement, je trouve ça tout à fait bien qu'il y ait une prison dans le 14e arrondissement -, mais pas celle-là, pas dans les conditions de détention que subissent les prisonniers, qui ne sont vraiment pas adaptées à ce que l'on doit attendre d'une prison moderne qui devrait préparer la réinsertion.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Monsieur LE GUEN, quelques commentaires. Vous avez la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, au nom de la 6e Commission. - M. Pascal CHERKI a dit et présenté ce dossier, qui vise à subventionner une association de préfiguration de ce que pourrait être effectivement, et comment fonctionnerait un échangeur de seringues dans notre prison parisienne, à savoir la Santé. Il en a dit toutes les raisons.

Les raisons sont très simples et très fortes. Aujourd'hui, comme je le faisais sur un sujet précédent, l'objectif fondamental de la lutte contre l'épidémie de Sida consiste à mettre en œuvre une politique de réduction des risques et d'autre part, un dépistage le plus précoce.

Réduction des risques. Dans tous les domaines, de façon très pragmatique, nous sommes volontaires. De la même façon que nous l'avons été pour les salles de consommation à moindre risque, car nous pensons que c'est le moyen, effectivement, de diminuer les risques, nous savons, nous avons pris conscience avec les enquêtes qui ont été faites aujourd'hui par les différents organismes chargés de surveiller la toxicomanie dans ce pays, qu'il y avait effectivement, d'abord, un taux de toxicomanes enfermés en prison pour des raisons de toxicomanie tout à fait considérable, lié en partie d'ailleurs au renforcement de la politique pénale.

Mais ceci n'amène absolument pas, évidemment, une diminution, malheureusement, de la consommation de drogue à l'intérieur même des murs de la prison.

De ce point de vue, cela nous interpelle, comment est-il possible de prétendre faire en sorte que, dans la vie quotidienne, dans nos quartiers, on puisse garantir par la répression le fait que les jeunes, d'autres peut-être mais singulièrement les jeunes, puissent être jamais en contact avec la drogue, alors même que dans le lieu le plus fermé de la société française, le plus protégé où la répression s'exprime de la façon la plus ferme, des jeunes, des moins jeunes sont confrontés au problème de la toxicomanie ?

C'est quelque chose qui nous interpelle quand même profondément et qui devrait faire réfléchir ceux qui n'ont, comme idée dans la tête, que de mettre un mur entre la drogue et les jeunes, sachant que nous pensons, nous, qu'il faut apprendre à toutes les personnes, et à tous les jeunes évidemment, à se défendre, à se prévenir, contre les addictions et les comportements à risque, ce qui n'est pas la même approche.

Nous sommes derrière les murs de ces prisons et il y a de la drogue. Et derrière cette drogue, il y a des pratiques, qui sont celles qui ont été évacuées dans la société française il y a quelques années, c'est-à-dire des injections avec le partage des seringues. Et ceci se fait évidemment dans des conditions sanitaires absolument abominables, au sens où les personnes qui s'injectent sont parfois porteurs du VIH. Etant donné les circonstances de l'enfermement, il est souvent très difficile pour des personnes qui pourraient se savoir infectées de le faire savoir, de le faire reconnaître, d'accepter cette idée. Il y a donc une dissimulation encore plus forte, puisque la stigmatisation est très forte.

Donc les risques de contamination sont encore plus forts quand on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de pratiques qui se développent, c'est-à-dire la multi injection, comme cela pouvait exister dans la rue il y a vingt ou vingt-cinq ans avant qu'on ne mette en place les échangeurs de seringues, avant qu'on ne mette en place les politiques de réduction des risques.

Face à cela, l'indication - j'allais dire en matière de santé publique - est évidente : il faut ne pas nier les problèmes mais mettre en place des systèmes de réduction des risques, qui ont fait leur preuve à l'extérieur, à savoir des échangeurs de seringues, qui ne posent pas en soi des problèmes, en tout cas éthiques, philosophiques par rapport à la problématique de l'incarcération ou de la réduction des risques, mais simplement qui posent sans aucun doute peut-être un certain nombre de problèmes techniques.

Mais je ne crois pas que ces problèmes techniques soient impossibles à surmonter. En tout état de cause, lorsque nous défendons la santé de ces personnes, nous avons le sentiment que nous nous protégeons tous, en quelque sorte, parce que ces personnes, un jour ou l'autre, seront sorties de cette prison, seront dans la société et, infectées, elles représentent un risque pour l'ensemble de la population.

Donc nous avons à cœur évidemment d'éviter des infections après des injections dans les prisons pour les personnes concernées, mais nous avons à cœur aussi de défendre la santé publique. C'est pourquoi, faute pour l'instant d'une volonté gouvernementale, nous mettons en place des procédures qui visent à faire en sorte que, dès que le Gouvernement aura changé au moins de position, nous aurons la capacité, nous, en tant que Ville de Paris, à faire évoluer et avancer cette politique de réduction des risques.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 602 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 602 G).

**2011, DASES 623 G - Participation et avenant n° 2 à convention (20.000 euros) avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (93218 Saint-Denis La Plaine).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 623 G. Il s'agit de participer et de passer un deuxième amendement à la convention de 20.000 euros avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

C'est Mme DUBARRY qui interpelle courtoisement M. LE GUEN. Je lui donne la parole.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons ainsi pouvoir continuer à parler de la situation des toxicomanies en France. "Des" toxicomanies, car ce pluriel est important.

Il s'agit ici d'une subvention, vous l'avez rappelé, à l'O.F.D.T. (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) dont je vous rappelle qu'il fait partie d'une espèce d'ensemble, qui a été décidé il y a quelques années par le Gouvernement, dans l'approche autour des toxicomanies et dont la M.I.L.D.T. fait aussi partie.

Il n'y a pas de lien organique entre les deux, cependant un rapport a été rendu récemment et il y avait eu des petits mouvements, dans ce petit monde de la toxicomanie, en avril dernier puisque le directeur de l'O.F.D.T. a donné sa démission et qu'il était assez clair que c'était la suite de dissension avec le président de la M.I.L.D.T.

Or, un rapport vient d'être rendu par le Sénat récemment, sur la M.I.L.D.T. justement - cela poursuit le discours de Jean-Marie LE GUEN - sur la façon d'envisager la lutte contre les toxicomanies, ou à l'inverse même, car ce terme est impropre, de réfléchir à comment accompagner les toxicomanes, répondre à leurs besoins sanitaires, à leurs besoins sociaux, qui de fait répondent aux besoins de l'ensemble de la population.

Je ne vous lirai pas bien évidemment ce rapport, simplement je tenais à attirer votre attention sur le fait que la politique de la M.I.L.D.T., qui est celle du Gouvernement à l'heure actuelle, est dans ce rapport vilipendée - et encore, je me trouve même gentille en utilisant ce mot. Elle est montrée du doigt comme allant à l'encontre des intérêts de tous et toutes. Elle est moquée sur une focalisation sur l'application de la loi qui, trop rigide, se révèle néfaste. Les mots sont extrêmement durs.

Justement, elle évoque le fait que les acteurs associatifs, qui font un travail considérable, comme "SAFE" dont on vient de parler et comme d'autres associations "ACT UP", "ASUD" et d'autres, elle pointe du doigt le fait que la M.I.L.D.T. a trop longtemps négligé ces acteurs et n'a pas tenu compte de leurs avis - ce que l'on sait depuis belle lurette. Ce rapport invite à s'inspirer des résultats de l'expertise collective de l'INSERM, qui a été aussi l'un des points de débat, l'un des points de départ du travail que nous avons mené au Département de Paris autour des salles de consommation à moindre risque.

Puis surtout, elle invite la M.I.L.D.T. à ouvrir les yeux sur ce que sont les toxicomanies aujourd'hui, et à ne pas s'en tenir à un cadre extrêmement rigide et strict et, de fait, extrêmement fermé qui empêche de voir l'ensemble des conduites addictives qui ont lieu aujourd'hui en France, et à Paris singulièrement. J'en reviens à l'O.F.D.T., et c'est justement la raison pour laquelle cette enquête Escapade complétée nous permettra, à nous également en tant que collectivité, de compléter nos réponses et d'apporter les réponses au plus près des besoins et des thématiques qui seront évoquées dans les résultats de cette enquête.

Bien évidemment, ce travail que le Département mène avec l'O.F.D.T., et avec l'ensemble des associations qui travaillent sur la question, doit être poursuivi.

Je vais reprendre les propos de Jean-Marie LE GUEN, en étant moins elliptique peut-être ; je crois sincèrement que la séquence électorale de 2012 doit nous permettre aussi de mettre un point d'arrêt à ces politiques qui sont en réalité meurtrières. J'espère que les différents candidats et candidates, à toutes les élections qui vont avoir lieu en 2012, auront à cœur de prendre ce sujet à bras le corps et de le traiter pour en finir avec cette position rétrograde de la France en la matière.

Je vous en remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame DUBARRY.

M. Jean-Marie LE GUEN vous répond.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci à Mme Véronique DUBARRY d'insister sur ce projet de délibération.

C'est effectivement une volonté d'élargir la connaissance des Parisiens, de l'Exécutif et des Conseillers de Paris évidemment, sur la situation sanitaire des Parisiens, faisant en sorte qu'une enquête nationale importante, menée par l'O.F.D.T., Escapade, ait une vision, une optique parisienne grossie, qui permet évidemment de tirer plein de leçons pour mettre en place nos politiques de santé publique.

Parce que, lorsqu'on est renvoyé à des chiffres nationaux, on ne perçoit pas toujours les évolutions. Vous savez qu'en la matière Paris est, j'allais dire malheureusement quelque part, à la tête des évolutions. C'est ainsi que l'Escapade parisienne, en quelque sorte, préalable, a permis de montrer que derrière des chiffres qui seraient stagnants autour de la consommation de haschisch, derrière tout cela, il y avait une croissance très forte de la cocaïne aujourd'hui dans les milieux de la jeunesse parisienne, qui est évidemment un sujet extraordinairement préoccupant, pour lequel nous avons mis en place un certain nombre de politiques - je pense notamment à "Fêtez clairs", mais qui devraient, de notre point de vue, être encore renforcées avec le concours évidemment des moyens nationaux.

Mais pour cela, il faudrait reconnaître que, non seulement la question du haschisch n'est pas la seule question qui peut exister en matière de drogue mais qu'il y a, au contraire, derrière, un discours qui se veut volontiers répressif. Perce aujourd'hui une offre et une consommation de drogue qui est encore plus problématique que ne l'est le cannabis.

Nous accordons cette subvention, alors même que l'O.F.D.T. a été, en quelque sorte, décapité, décapité par ceux-là même qui ont plutôt, aujourd'hui, été ceux qui ont mal agi en matière de lutte contre les toxicomanies. Notamment, je veux souligner ici toute la confiance qu'avait, dans tous les milieux de l'épidémiologie, de la santé publique, l'ancien directeur, M. COSTES, que je veux saluer pour la qualité du travail qui a été la sienne, son indépendance.

Malgré cela, nous faisons aujourd'hui le pari, parce que nous voulons que ces outils fonctionnent, nous continuons à financer les travaux de l'O.F.D.T. en ayant à cœur d'avoir des travaux qui seront scientifiquement de qualité et nous serons évidemment extrêmement vigilants.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 623 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 623 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux annonces de fermeture de laboratoires de la Ville.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons aux vœux n° 7 G et n° 7 G bis qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

La proposition de vœu n° 7 G a été déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le projet de vœu n° 7 G bis a été déposé par M. LE GUEN qui se rassoit, c'est parfait.

Je propose à M. Alexis CORBIÈRE de présenter la proposition de vœu n° 7 G en une minute et M. LE GUEN présentera le vœu de l'Exécutif.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Je suis désolé de forcer M. Jean-Marie LE GUEN à se rasseoir, qu'il me pardonne !

Nous avons été informés que la Direction de la DASES a annoncé un projet de fermeture du laboratoire Saint-Marcel et du laboratoire de biologie médicale, du laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, connu sous l'acronyme L.V.H.P.

Ce projet intervient alors qu'un avis du Comité technique paritaire est prévu, normalement, au mois de janvier 2012.

Les services concernés assurent le dépistage de nombreuses maladies sur prescription des médecins des centres de santé, des centres médico-sociaux, de la P.M.I., du planning familial, pour des Parisiens souvent en situation très précaire.

Le transfert au privé, selon nous, risque d'affaiblir la prévention sanitaire en soumettant les usagers aux aléas des subventions et aux exigences de la rentabilité financière.

Nous pensons que le Département de Paris dispose d'outils performants pour la surveillance sanitaire et environnementale des Parisiens et dans de nombreux domaines, les préventions sanitaires ne sont aujourd'hui pas couvertes.

Nous demandons qu'une information précise sur le dossier soit transmise aux élus, la saisie des instances paritaires et l'engagement très clair de ne pas externaliser les services de prévention sanitaire et de surveillance environnementale.

Nous pensons qu'il ne faut pas les privatiser, nous demandons le maintien et l'extension des activités de surveillance sanitaire et environnementale des laboratoires parisiens.

Je voudrais conclure en disant que, pour nous, il est clair que, jusque-là, le Département disposait de deux outils publics de santé environnementale qui étaient le L.H.V.P., dont je viens de parler, et le L.E.P.I. Nous considérons qu'il est important de ne pas y toucher et nous demandons clairement de la part de l'Exécutif un engagement que, non seulement les missions soient maintenues, mais aussi les outils tels qu'ils étaient jusque-là, les outils publics.

Je dois dire que le contre-vœu, le vœu n° 7 G bis, n'est là que pour m'inquiéter, mais je vais écouter avec attention M. LE GUEN concerné par ce dossier.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Je donne la parole à M. LE GUEN qui présentera le vœu n° 7 G bis et qui donnera son sentiment sur le vœu n° 7 G.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Je suis persuadé que je vais pouvoir lever ces inquiétudes qui ne sont jamais bonnes conseils.

Nous disposons au Département de trois types de laboratoires : des laboratoires de biologie qui traitent, en quelque sorte, des prélèvements sanguins notamment et principalement et qui se situent géographiquement boulevard Saint-Marcel, ce qui est, comme vous le savez, dans le 13e arrondissement et, par ailleurs, dans ma circonscription. C'est vous dire que je parle de ce sujet avec responsabilité et sérieux.

Et puis, il y a deux autres laboratoires qui existent : le L.H.V.P., dont vous avez parlé, qui, en gros, pour faire simple, contrôle l'eau des piscines, celle des crèches.

Troisième élément, il y a un autre laboratoire, qui s'appelle le L.E.P.I., qui, lui, travaille sur les particules inhalées.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ne concernent ni le L.H.V.P. ni le L.E.P.I. mais concernent la question de la biologie, puisque la réglementation a évolué et, en gros, un mécanisme à la fois de normalisation d'une part et de fixation de tarifs d'autre part oblige à des concentrations et à des investissements très importants pour des raisons d'accréditation et pour des raisons d'efficacité économique des laboratoires de biologie.

Le Département a été confronté à l'idée : devait-il faire ce saut, investir assez lourdement dans la biologie ou y avait-il d'autres issues possibles ?

Il nous est apparu, un peu comme sur la question du 11e arrondissement, qu'il y avait d'autres issues possibles, à savoir maintenir exactement le même niveau de prestation, c'est-à-dire avoir des examens de biologie pour tous ceux qui nous le demandent, dans le cadre des tarifications d'accessibilité garanties, bien évidemment, et, d'autre part, ne pas être amené à surinvestir dans ces laboratoires.

Reste deux questions qui sont posées.

Je vous garantis le fait qu'il n'y a aucune décision et aucune idée particulière de la collectivité s'agissant du L.H.V.P. ou du L.E.P.I. En tout cas, quand cette question a été posée lors du compte rendu de mandat de Bertrand DELANOË à la mairie du 13e, j'ai eu l'occasion à la fois de répondre comme je viens de le faire et, deuxièmement, de prendre contact avec les personnes qui étaient là. Je tiens à vous dire que nous serons très attentifs à faire en sorte que ces techniciennes de laboratoire, laborantines, infirmières de prélèvement, etc. qui constituent quelques emplois... des emplois notables de ce laboratoire de biologie se voient proposer par le Département de Paris un certain nombre d'emplois qui correspondent à leur qualification ou aux évolutions possibles de leur qualification, à la fois au L.H.V.P. ou au L.E.P.I. si c'est possible, mais aussi dans le cadre des C.D.A.G., dans le cadre des centres de santé, lorsque nous aurons besoin, éventuellement, d'un certain nombre de techniciens de laboratoire, de ces personnels qui sont aujourd'hui au laboratoire de biologie.

Enfin, je vous informe que nous aurons le plaisir de vous proposer dans les semaines ou les mois qui viennent que s'installe boulevard Saint-Marcel une offre de santé innovante, d'une qualité, je crois, qui fera marque pour le Département de Paris, et donc, dans ces conditions, vous verrez que, encore une fois, la restructuration que nous mettons en place au sein de la collectivité parisienne autour de cette offre de santé va dans le sens d'une meilleure accessibilité, d'une part, et d'une plus grande qualité et d'une plus grande quantité d'offres de soins aux Parisiens.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Monsieur CORBIÈRE, vous êtes peut-être rassuré, vous êtes invité à retirer votre vœu n° 7 G au profit du n° 7 G bis. Quelle est votre réponse ?

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Me voilà informé, mais pas rassuré ; c'est la raison pour laquelle je maintiendrai le vœu. Nous pensons, une fois de plus, qu'il faut maintenir l'ensemble de ces laboratoires dans le cadre du service public.

Le débat continue et nous allons matérialiser cette inquiétude en maintenant notre vœu.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 51 G).

**2011, DASES 408 G - Subvention (10.000 euros) à l'association La Bagagerie d'Antigel (15e).**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention attribuée à l'association "Bagagerie d'Antigel".**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 408 G, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé la proposition de vœu n° 8 G. Il s'agit d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Bagagerie d'Antigel" dans le 15e arrondissement.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT présente le vœu ou intervient sur le projet de délibération et Mme TROSTIANSKY répondra ensuite.

Vous avez la parole, Madame.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, en fait, mon intervention a tout simplement pour but de faire réparer une injustice et permettre à l'association "Bagagerie d'Antigel" d'obtenir la subvention de 30.000 euros qu'elle a demandée pour couvrir le règlement de son logement.

En effet, cette association, qui a été créée en 2009, touche aujourd'hui 50 S.D.F., c'est-à-dire que 50 personnes, aujourd'hui, peuvent se rendre à la Bagagerie et y laisser leurs affaires.

De plus, grâce à son action d'accompagnement social, sept personnes ont déjà définitivement quitté la rue.

Avec ses 70 bénévoles, "Bagagerie Antigel" fait en réalité le même travail que la "Bagagerie des Halles". Or, elle n'est pas traitée sur le même pied d'égalité.

En effet, alors que le Département prend intégralement en charge l'hébergement et charges y afférent de la Bagagerie des Halles, elle pénalise "Bagagerie d'Antigel" en ne lui attribuant que 10.000 euros sur les 30.000 demandés pour régler son loyer à la S.G.I.M. Je rappelle que ce loyer avait déjà été un petit peu baissé grâce à l'intervention du maire du 15e.

Votre proposition, si elle était votée en l'état, serait injuste mais aussi incompréhensible au regard que la collectivité parisienne porte à ce type d'action et à ce type de structure, car l'association a besoin de ces 30.000 euros pour continuer à mener son travail dans le 15e.

L'argument de l'excédent de son compte de résultat, comme je l'ai fait remarquer en Commission, ne tient pas, car il a été affecté à l'amélioration de l'accueil.

C'est pourquoi le vœu que nous avons déposé a pour objectif de rétablir cette situation et de permettre ainsi de traiter l'association "Bagagerie d'Antigel" sur le même pied d'égalité que les Halles et donc de lui attribuer les 30.000 euros demandés ou alors d'obtenir de la S.G.I.M. la gratuité de son loyer.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, la place prépondérante des dépenses de notre collectivité en faveur des sans-abri est, je crois, indiscutable et, je le redis inlassablement, dépasse nos compétences obligatoires. Un simple coup d'oeil au bleu budgétaire "insertion et lutte contre l'exclusion" suffit à comprendre le très grand soutien apporté par notre collectivité aux associations travaillant auprès des sans-abri pour les aider notamment dans leur vie quotidienne.

Le quotidien pour un S.D.F., c'est aussi pouvoir entreposer ses bagages en toute confiance pour entreprendre des démarches ou encore être libre de ses mouvements. Cette possibilité est offerte dans certains accueils de jour, ainsi que dans les cinq bagageries qui ont vu le jour à Paris depuis quelques années dont Antigel.

Contrairement à ce que sous-entend Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT, nous n'appliquons pas de règles différentes selon les associations. Les subventions sont calculées en fonction d'éléments objectifs portant sur les ressources, les dépenses et l'activité.

Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT, vous considérez que les 10.000 euros proposés sont insuffisants, l'association ayant fait une demande de 30.000 euros.

Je voudrais apporter quelques éléments précis, chiffrés. C'est évidemment très volontiers que nous avons accordé à cette association une subvention exceptionnelle de 10.000 euros pour l'aider à démarrer l'an dernier. Cette subvention est donc renouvelée cette année pour le même montant.

Le budget 2011 présenté par l'association s'élève à 55.500 euros. Le Département est sollicité pour 30.000 euros, soit plus de la moitié, et la DRIL, donc l'Etat, uniquement pour 10.000 euros. Le Département a reconduit la subvention allouée en 2010. L'association "Antigel" n'a pas échappé aux réductions budgétaires appliquées par l'Etat qui lui a accordé 9.700 euros contre les 10.000 en 2010.

Autre élément : les comptes de l'association présentent un excédent de plus de 15.000 euros. Sans entrer dans une énumération de chiffres, les différentes subventions et les dons permettent de couvrir la quasi-totalité des dépenses envisagées.

Monsieur le Président, je voulais vraiment suggérer à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT, plutôt que de solliciter toujours et davantage la collectivité parisienne, de demander qu'elle alerte le Gouvernement sur les besoins de cette association. Je pense que l'on pourrait également suggérer à Mme Valérie PÉCRESSÉ d'utiliser les excédents du Fonds d'aide au relogement d'urgence pour aider les associations en difficulté financière, plutôt que de le consacrer à l'achat de gilets pare-balles.

Je n'invente rien, Monsieur le Président, malheureusement ! On peut se reporter au compte rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 2 décembre où cette proposition a été faite par Mme PÉCRESSÉ et, devant le tollé général qu'elle a suscité, elle a fini par être retirée.

Voilà !

Peut-être, autre élément pour revenir sur l'association "Antigel" et cette bagagerie : on a 55 casiers qui sont prévus ; seuls 32 qui sont occupés, ce qui est assez normal parce qu'il faut laisser à la bagagerie le temps de monter en charge. Le montant de la subvention sera donc réexaminé l'année prochaine, en fonction de la montée en charge de l'activité.

Voilà, Monsieur le Président, au vu de ces différentes explications, je propose à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT de retirer son vœu et, s'il n'est pas retiré, je demanderais que l'on vote contre.

**M. Christian SAUTTER**, président. - C'est très clair.

Madame CHÉRIOUX, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT**. - Je ne retire pas mon vœu, je maintiens les propos que j'ai tenus concernant l'activité et la nécessité d'aider cette association pour la prise en charge de son loyer.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 408 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 408 G).

**2011, DASES 466 G - Subventions et conventions (41.200 euros) et conventions avec sept associations pour leurs actions globales de lutte contre les exclusions.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 466 G sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement n° 9 G. Ce projet concerne 41.200 euros, à destination de 7 associations pour leurs actions globales de lutte contre l'exclusion.

C'est Mme TROSTIANSKY qui va présenter sobrement cet amendement technique.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, brièvement, il s'agit de corriger des erreurs matérielles qui se sont glissées dans le délibéré et le projet de convention d'objectifs à signer avec l'association "Accueil Goutte d'Or" pour une action sociolinguistique et une permanence sociale pour les habitants du quartier "politique de la ville" de la Goutte d'Or.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 9 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 9 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 466 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 466 G).

**2011, DASES 619 G - Signature d'un avenant n° 6 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (G.I.P.) passée avec le Samu social de Paris.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 619 G. C'est un sixième amendement à la convention constituant le Groupement d'intérêt public passée avec le Samu social de Paris.

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT qui intervient pour au maximum 5 minutes et Mme TROSTIANSKY qui lui répond.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération est effectivement l'occasion de faire un point sur la situation du Samu social depuis les deux événements récents qui en ont marqué sa vie, à savoir le conflit ouvert avec l'Etat il y a peu sur le financement des prises en charge des nuitées hôtelières, ainsi que la démission de Xavier EMMANUELLI et son remplacement par Éric MOLINIÉ qui est maintenant nouveau président du Samu social.

D'ores et déjà, et c'est un fait par ce projet de délibération, l'existence du Samu social est préservée. C'est donc la fin d'une de nos principales inquiétudes.

Régulièrement Mme Olga TROSTIANSKY et moi-même, en tant qu'administrateurs du Samu social, avons fait valoir, en tant que deuxième principal contributeur, ce que nous souhaitons fixer comme objectif pour réformer l'action du Samu social pour pouvoir répondre au mieux à l'arrivée dans la rue de nouveaux publics : des jeunes, des femmes seules, des familles et aussi des populations migrantes. Tout cela nécessite des modes de prise de contact, d'accompagnement et des réinsertions totalement différentes de ce que le Samu social a su faire et bien faire jusqu'à maintenant.

C'est ainsi que nous avons pu nous mettre d'accord avec le nouveau président sur quelques nouveaux objectifs clairs, sur lesquels il faudra travailler avec les membres du Conseil d'administration : l'Etat, la Ville, l'A.P.-H.P., la FNARS ; je pense, par exemple, à l'optimisation du fonctionnement du 115 pour le réserver aux primo-arrivants. Plus facile à dire qu'à faire, car cela nécessite en arrière, bien évidemment, une coordination, une nouvelle organisation comme, par exemple, la non-remise à la rue afin de ne pas perdre les premiers contacts passés avec les usagers.

Des groupes de travail ont enfin été lancés, le principe étant donc maintenant acté.

J'aimerais également citer le nouveau partenariat avec les maraudes dites d'intervention sociale, dans le cadre du S.I.A.O. Urgence, qui vont permettre de mieux coordonner l'action des maraudes traditionnelles, avec les fameux camions bleus qui ne devraient agir que quand il y a urgence sanitaire. Cela implique sur le terrain de savoir qui fait quoi, qui est où, pour savoir au mieux utiliser les compétences des uns et des autres et les trouver disponibles quand il devient nécessaire de les mettre en mouvement.

Il reste enfin un dernier dossier sur lequel nous resterons vigilants, car il implique directement l'État. Il s'agit de la nécessaire métropolisation de sa gestion. En effet, plusieurs dispositifs ont été ouverts, le système intégré d'accueil et d'orientation, qui devra gérer les places d'hébergement disponibles, le Plan régional d'accueil, d'hébergement et d'insertion, qui a pour ambition de coordonner la lutte contre l'exclusion au niveau régional, ainsi que le plan d'action renforcé en direction des personnes sans-abri, qui a pour objectif de restructurer les hébergements existants et de proposer une offre nouvelle.

Le Samu social, on le comprend alors, ne peut donc pas penser son évolution en vase clos, puisque les frontières administratives ne sont pas les frontières de l'errance. Mais pour cela, il faut aussi que l'État s'engage également dans ce chantier avec la volonté, par exemple, de faire que les Hauts-de-Seine ou les Yvelines remplissent leurs obligations en matière d'hébergement.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous arrivons au terme d'une période d'incertitude sur les évolutions, voire même le maintien du Samu social de Paris. Nous aurons 18 mois pour refonder le Samu social en gardant son objectif premier de prise en charge des détreffes sanitaires, sociales ou psychologiques dans toutes leurs dimensions, mais dans toutes leurs dimensions nouvelles, qu'elles soient administratives, légales, et surtout humaines.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cher Gauthier, merci de mettre à nouveau le Samu social sur le devant de la scène, en pleine période hivernale on sait que cette institution est ô combien indispensable pour aller au-devant des sans abri et les orienter vers un hébergement quand il fait très froid.

Mais on sait depuis plusieurs années déjà que cela ne suffit pas. Il manque 13.000 places d'hébergement selon le Préfet de Région et toujours plus de personnes se retrouvent à la rue, des exilés, des familles et des enfants. Même cet été, en plus de la situation sociale dégradée, le Samu social a vécu une de ses plus grandes crises avec la démission de son président fondateur Xavier EMMANUELLI, suite à une coupe dans les crédits d'hébergement par le Gouvernement, en diminution de 10 % pour les nuitées hôtelières à Paris jusqu'au mois d'octobre.

Compte tenu de ce contexte, il est impératif de faire évoluer le Samu social. Lors de la communication de septembre au Conseil de Paris sur la crise de l'hébergement d'urgence, nous avons rappelé que la convention du G.I.P. arrivait à échéance le 31 décembre et avons posé plusieurs exigences pour son renouvellement : rompre avec les vieilles pratiques qui consistent à prendre en charge les sans abris pour les remettre à la rue le lendemain ; faciliter l'accès au 115 actuellement engorgé ; se placer dans une dynamique métropolitaine pour mieux accompagner les familles et améliorer le statut du personnel et ses conditions de travail.

Depuis, un nouveau président a été élu, Éric MOLINIÉ. Nous sommes tombés d'accord avec l'État et Éric MOLINIÉ pour renouveler notre participation au G.I.P. pour cinq ans, à condition de faire évoluer les missions, le périmètre et la gouvernance du Samu social d'ici deux ans autour des objectifs que je viens de rappeler.

Une feuille de route détaillant ces objectifs et développée par Gauthier CARON-THIBAUT et moi-même dans son intervention aujourd'hui, a été annexée à la nouvelle convention.

Je suis donc très satisfaite, Monsieur le Président, de pouvoir renouveler une nouvelle fois la participation du Département de Paris au Samu social de Paris. Je souhaite vraiment que le travail que nous mènerons avec l'État, les services du Département, DASES et CASVP et autres membres du Conseil d'administration nous permettent d'ici deux ans d'esquisser ce qui pourra devenir le véritable service public de l'inclusion sociale dont nous avons besoin pour ce XXIe siècle.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 619 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 619 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement par l'Etat de la résidence sociale, 16, rue de Beauce (3e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 10 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au financement par l'État de la résidence sociale 16 rue de Beauce, dans le 3e arrondissement.

M. Gauthier CARON-THIBAUT interroge Mme TROSTIANSKY. Je lui donne la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est effectivement l'histoire d'un immeuble municipal que la mairie du 3e arrondissement a voulu voir transformer en résidence sociale.

C'est l'histoire d'un projet social - qui a reçu le soutien d'Olga TROSTIANSKY - d'accueillir une dizaine de femmes enceintes ou avec leurs enfants pour leur éviter la rue, pour leur éviter les hôtels meublés.

C'est également l'histoire d'un rez-de-chaussée innovant ouvert sur la population qui a pour but, avec le soutien de Fatima LALEM, de pouvoir accueillir des ateliers de soutien à la parentalité et des associations féministes pour l'accès au droit des femmes, mais c'est surtout l'histoire de plusieurs réunions qui se sont déroulées en présence de l'État, un représentant de l'État qui n'a jamais manifesté son opposition à la réalisation de ce projet, et qui a émis des doutes sur la capacité de financement de ce projet alors que les travaux doivent commencer d'ici une quinzaine de jours pour se finir courant 2013.

Donc c'est surtout l'histoire de gros doutes qui règnent sur l'avenir de cette résidence sociale et plus loin que cela sur l'avenir des résidences sociales qui doivent ouvrir à Paris puisque l'État, lors d'une réunion, nous a annoncé de manière sibylline ses doutes également sur la possibilité de financer des résidences sociales qui allaient ouvrir, puisque l'État avait décidé cette année de financer uniquement les places déjà existantes.

Je pense que c'est l'occasion pour le Conseil de Paris de manifester un doute, une incompréhension sur ce qu'est exactement la politique du logement d'abord que mène Benoît APPARU quand on voit comment il traite le financement de l'hébergement à Paris.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Donc, quel est l'avis de l'Exécutif, Madame TROSTIANSKY ?

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Monsieur le Président, je voulais remercier M. CARON-THIBAUT de relayer au Conseil de Paris les attermolements et contradictions de l'État à propos de sa politique du logement d'abord qui manque vraiment et décidément de lisibilité.

Comme M. CARON-THIBAUT je suis très attachée au projet de la rue de Beauce, qui constitue une alternative à l'hébergement à l'hôtel et permet de continuer la prise en charge des femmes au moment de l'arrivée d'un enfant.

Je tiens par ailleurs à souligner le travail remarquable du foyer international des travailleuses, qui a enrichi ce projet de son expérience en matière d'accompagnement des femmes victimes de violence.

Monsieur le Président, si le manque de place d'hébergement des femmes à Paris est révoltant, celui dédié aux femmes victimes de violence est inacceptable. Sur cette question, il ne s'agit pas d'un désengagement de l'État, mais d'une véritable inertie, qui oblige souvent des femmes à choisir entre la rue ou la banalisation des violences.

Mme Fatima LALEM et moi-même avons demandé avec insistance à l'État de créer des centres d'hébergement d'urgence pour une mise à l'abri protectrice pour ces femmes. Notre demande est restée lettre morte sans pour autant altérer notre détermination à agir. C'est pourquoi nous travaillons à la réalisation de quatre résidences sociales dédiées à l'accueil de ce public dans le 15e arrondissement en lien avec le centre Suzanne Kepes, dans le 4e arrondissement, dans le 18e arrondissement, et puis ce projet de la rue de Beauce dans le 3e arrondissement.

La participation de l'État dans le fonctionnement de ces établissements est minime. 2 euros par jour et par personne pour la rue de Beauce, mais essentiel à l'équilibre financier du projet.

Monsieur le Président, j'ai souvent exprimé mes craintes devant l'ensemble de cette Assemblée, d'une politique du logement d'abord qui n'a pour seul objectif que de faire des économies sur le dos des plus vulnérables et de faire payer aux collectivités le poids du désengagement de l'État.

Je crois que l'on est là dans un bel exemple, je voulais dire à M. CARON-THIBAUT qu'il peut vraiment compter sur ma pugnacité à faire sortir ces projets sans dévaluer leur pertinence sociale et dans le respect des compétences des uns et des autres. C'est pour cela, Monsieur le Président, que je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce vœu.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 52 G).

#### **Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la permanence CAF de la mairie du 14e.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Le vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche relatif à la permanence CAF de la mairie du 14e n'est pas présenté. Il est considéré comme retiré.

#### **2011, DDEES 140 G - DPE 101 G - Subvention (264.750 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93300) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie expérimentale dans le 20e arrondissement.**

##### **Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. relatif à la mise en œuvre du volet expérimental de la ressourcerie (20e).**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDEES 140 G - DPE 101 G sur lequel les deux groupes Communiste et élus du Parti de Gauche d'un côté et E.E.L.V.A. de l'autre, ont déposé la proposition de vœu n° 12 G.

Il s'agit de la ressourcerie du 20e arrondissement.

Je donne d'abord la parole à Mme Katia LOPEZ, pour 5 minutes.

**Mme Katia LOPEZ**. - Merci, Monsieur le Président.

Quatre nouvelles ressourceries sont en projet à Paris pour 2012 et je me réjouis d'apprendre qu'il y aura bientôt une ressourcerie-recyclerie expérimentale dans le 20e arrondissement.

Ce sera un lieu où seront déposés, valorisés, recyclés, puis vendus les objets déposés par les particuliers qui le souhaitent. Je suis aussi très satisfaite d'apprendre qu'un accompagnement de qualité sera assuré par l'association "Coup de main", membre du réseau Emmaüs. Cette association est présente et active depuis 95, notamment à Paris, Montreuil et Saint-Ouen. Elle gère déjà deux chantiers d'insertion employant 30 personnes.

Cet accompagnement adapté aux personnes fragiles et en difficulté est essentiel pour réussir leur accès à l'emploi. Car une ressourcerie, c'est du recyclage d'objets et de l'originalité, mais cela peut être aussi une très belle passerelle d'insertion.

Dans ce cas, jusqu'en 2012, la ressourcerie se propose de fonctionner d'abord grâce à 10 emplois, dont 7 en contrat unique d'insertion. 30 postes devraient ensuite être créés en 2012, 15 en contrat aidé et 15 en contrat d'insertion. Je m'en réjouis.

Mais je me pose aussi certaines questions.

Ma première : comment et combien de ces contrats d'insertion sont-ils tournés vers les biffins, vendeurs à la sauvette d'objets récupérés dans tout Paris ?

Lors des comptes rendus municipaux dans nos arrondissements, les ressourceries sont souvent présentées comme des lieux où il serait pertinent d'employer les biffins. Ne l'oublions pas : ces vendeurs à la sauvette ont beaucoup d'expérience dans la collecte et dans la vente, certes peut-être moins dans le recyclage.

Ma deuxième préoccupation, c'est cette expérimentation, qui porterait sur l'activité de vente dite régulée, et je cite ici le projet de délibération : "avec une rémunération des vendeurs".

Quelle sera cette rémunération ? Un prix d'achat ? Un temps de travail ?

Enfin, ma troisième préoccupation est de trouver, non pas une seule, mais bien plusieurs solutions pérennes aux difficultés économiques de ces populations et à la biffe qui en découle.

Cette prochaine ressourcerie est une solution qui permet de satisfaire la population riveraine et la population en mal d'emploi. Mais ce n'est qu'une solution parmi tant d'autres : elle n'est que partielle. Il me paraît important de le garder en mémoire et surtout, de mettre en place d'autres propositions pour encadrer la biffe.

Une autre solution a été évoquée au dernier Conseil, concernant les marchés aux puces : réserver un certain quota de places de marché à ces vendeurs, par exemple.

Ces solutions n'existent pas seules, elles se complètent.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame LOPEZ.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, comme Katia LOPEZ le rappelait précédemment, on avance.

Nous avons, lors du précédent Conseil de Paris, fait avancer concrètement la situation des biffins en intégrant un espace de 50 places au marché aux puces de la porte de Vanves.

Nous avons également travaillé et réfléchi sur l'opportunité d'étudier, lors du renouvellement de D.S.P. de marché aux puces la mise en place d'espaces régulés dédiés aux biffins.

Nous avons aussi travaillé sur la suggestion de mettre en place des places de biffins sur les vide-greniers.

Et avec ce projet de délibération, nous allons enfin permettre l'expérimentation d'un nouveau projet, celui de la ressourcerie, sur laquelle notre Conseil a par ailleurs antérieurement délibéré.

Il est enfin temps de sortir de l'impasse de la répression sur les marchés des biffins, ou nommés par certains marchés de la misère, ou marchés sauvages.

Je ne reviendrai pas sur l'intérêt écologique et social de la biffe, de la récup', du recyclage des objets, car nous avons déjà largement débattu de ces questions-là.

Mais comme l'a déclaré Mme Olga TROSTIANSKY dans un article de journal samedi dernier, il est vrai qu'on avance au pas alors qu'il faudrait aller plus vite.

Alors, la question que je souhaiterais vous poser, c'est que ce projet de ressourcerie, bien sûr, nous le soutenons, mais au-delà de l'intérêt du projet qui va permettre la création de 15 emplois d'insertion et de 15 emplois C.D.D.I., cette ressourcerie va-t-elle réellement contribuer à désengorger la situation des marchés dits sauvages de Belleville, de la porte de Bagnolet, de la porte de Montreuil, ainsi que l'afflux que le carré des biffins de la porte de Montmartre n'arrive manifestement pas à satisfaire ?

Concrètement, la question qu'on doit se poser, et ce à quoi nous devons collectivement travailler, c'est : ce projet, comment peut-il contribuer à réduire les désengagements engendrés pour les riverains et commerçants sur ces différents endroits ? Et comment permettre réellement aux biffins de survivre mieux, de cesser d'être traqués par les policiers et de voir leur maigre butin confisqué et détruit lors de ces interventions répétées ?

Alors si la perspective de création de ces 30 contrats ne saurait impacter la situation à la hauteur des enjeux posés, bien sûr nous les soutenons. Mais ce qui est intéressant dans cette délibération, c'est que le projet prévoit également qu'une "expérimentation sera également mise en œuvre dans le cadre d'une activité de vente régulée avec rémunération des vendeurs".

Bien sûr, je rejoins les interrogations de Mme Katia LOPEZ, et à travers le vœu que nous présentons conjointement, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et le groupe E.E.L.V.A., nous souhaitons exprimer des exigences qui sont d'autant plus légitimes quand on lit les sommes quand même assez conséquentes allouées à ce projet, et l'importance du sujet.

Donc on demande tout d'abord qu'il y ait un comité de suivi de l'expérimentation de l'activité de vente régulée qui prévoit la rémunération des vendeurs, que ce comité de suivi soit vraiment constitué, qu'il associe l'ensemble des acteurs locaux intéressés : conseillers de quartier, associations de riverains, mais aussi les associations de biffins et les citoyens engagés à leurs côtés, mais évidemment, également, les collectivités locales concernées, dont les communes limitrophes.

Vous savez, les biffins sont des citoyens comme vous et moi, et ils se sont organisés, structurés en association, en collectif, et il faut absolument que leur parole et leur implication dans ces projets soient recherchées.

Je vous rappelle par ailleurs que la délibération de préfiguration de cette ressourcerie que nous avons adoptée en juillet 2011 prévoyait la mise en place d'un comité de pilotage. Mais ce comité de pilotage ne s'est toujours pas tenu à ma connaissance, et il serait temps qu'il le soit et que les premiers intéressés, les biffins, puissent y être associés.

Alors, il y a ne serait-ce qu'une semaine, enfin, "Emmaüs coup de main" a fait une première rencontre avec des représentants du comité de soutien aux biffins. Je remarque, même si elle est tardive, une volonté de réfléchir et de travailler en commun, mais c'est vrai que ce vœu permettra dans un premier temps de bien marquer que notre volonté est conjointe là-dessus.

Mais nous demandons aussi qu'un objectif fixé correspondant à l'activité de 100 places de marché soit recherché afin de contribuer significativement à désengorger les marchés informels de Belleville, porte de Montreuil et Bagnolet, comme le souhaitent riverains et biffins.

Quand on dit : "un objectif correspondant à l'équivalent de l'activité de 100 places", cela laisse ouvert plein de possibilités. Cela veut dire, soit dans le cadre de l'achat des objets que les biffins ramèneraient, on soit dans un modèle économique qui permet l'activité équivalant à 100 places biffins. Cela ne veut pas forcément dire uniquement la perspective d'un carré des biffins accolé à la ressourcerie. Il y a plein de possibilités diverses : nous pouvons y travailler et y réfléchir.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il faut conclure, Madame.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mais que dans ce comité de pilotage, on se donne, vu l'argent que nous y mettons, et vu que dans les discours, partout nous disons bien et nous valorisons la ressourcerie comme un moyen de répondre au problème des marchés dits de la misère ou dit des biffins, qu'on se donne un objectif qui concrètement va agir dessus.

Voilà l'esprit de ce vœu.

Il est temps que les lignes bougent aussi dans l'Est de Paris sur ce sujet, dans la petite couronne, parce que tout le temps perdu est du temps de répression subi pour les biffins et du temps de désagréments subis par les riverains. Il faut absolument, enfin, qu'on s'en sorte. Je vous remercie.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération, mais on souhaite le soutien de ce vœu concret.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Frédérique CALANDRA, pour cinq minutes au maximum.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Merci, Monsieur le Président.

Mme SIMONNET a raison de citer la presse, qui est effectivement une source toujours très fiable d'analyse et d'information, comme le dit fréquemment M. MÉLENCHON.

C'est vrai que, si vous voulez, sur ces sujets, on a raison de citer la presse, qui dit tout et à peu près son contraire.

Sur la question des biffins, Mme SIMONNET a raison : la question du carré aux biffins de Montmartre et de la porte de Vanves ne résoudra pas la question.

D'ailleurs, si on en crée un dans le 20e, cela ne résoudra pas la question. Si on en crée un dans le 19e arrondissement en plus, cela ne la résoudra pas non plus. Si on en crée un dans chaque arrondissement de Paris, cela ne la résoudra toujours pas. Pour la simple et bonne raison qu'il y a un énorme appel d'air aujourd'hui vis-à-vis de toute une population en grande détresse, en grande précarité et en grande pauvreté, que la question n'est évidemment pas, et je ne l'ai jamais dit, et personne ne l'a dit ici, sauf peut-être à droite, de ne se préoccuper que de répression.

La question est : qu'est-ce que c'est exactement que fournir un avenir à des personnes en leur disant que leurs seules perspectives, c'est de récupérer des choses dans les poubelles, de vendre sur des marchés sans que cela crée un salaire suffisant, sans que cela permette d'avoir accès au logement et sans que cela permette d'avoir accès à des minimum sociaux ?

Pardonnez-moi, je vais dire des choses claires. Dans ce même article, puisque Mme SIMONNET le cite, il y a un biffin, un vrai biffin, pas les personnes dont elle parle à Belleville et à la porte de Montreuil - ce ne sont pas des biffins, je l'ai dit un million de fois et je le redis -, cette personne dit : en réalité, les chiffonniers, les gens qui viennent vendre la nuit à la porte de Montmartre nous font de la concurrence déloyale.

Quel est le problème ? C'est qu'il y avait des biffins, il y en a toujours eu une petite centaine à la porte de Montreuil, entre cinquante et cent, et entre cinquante et cent à Belleville, il y avait des gens qui complétaient des ressources, soit des petites retraites, soit des minima sociaux, par le revenu de la vente de ce qu'ils trouvaient, soit en chinant, soit en faisant effectivement du recyclage.

Ces personnes ont fui depuis bien longtemps les trottoirs de Belleville et de la porte de Montreuil, parce qu'aujourd'hui il existe un marché sauvage qui n'a rien à voir avec les biffins. Mme SIMONNET dit qu'ils se sont organisés, mais c'est faux, parce que le comité des biffins d'Ile-de-France est une structure totalement artificielle, composée par des politiques et des associatifs qui ne sont pas des biffins eux-mêmes.

La preuve en est que la personne citée dans l'article du "Parisien" est le seul biffin qu'il trouve jamais à interviewer, qui est un monsieur d'origine tunisienne, que je connais par cœur, et qui est biffin dans le 18e arrondissement à la porte de Montmartre depuis des années et qui n'est pas du 20e arrondissement.

Pour la simple et bonne raison que les biffins de l'Est parisien ne sont pas des biffins, ce sont soit des personnes d'origine roumaine ou de l'Est de l'Europe, soit des gens du grand Sud saharien, soit des Chinois sans papiers, qui sont chassés par la misère et par des politiques ultra répressives dans leurs pays d'origine, et qui se retrouvent sur nos trottoirs avec comme seule solution de vendre ce qu'ils trouvent dans les poubelles.

Le problème, c'est que la vente ne leur procure pas, en aucun cas, un revenu suffisant pour s'insérer dans la société française, c'est-à-dire accéder à un logement, avoir un véritable statut, relever de la sécurité sociale, etc. Je ne comprends pas qu'on puisse trouver qu'il soit un avenir décent, notamment aux partis de gauche et chez "Europe Ecologie - Les Verts", de confiner des gens dans un lumpen-lumpen-lumpenprolétariat à vie...

Je vous le dis, ce ne sont pas des solutions d'avenir.

Mme SIMONNET fait semblant d'ignorer qu'un emploi d'insertion est un emploi qui est destiné à mettre quelqu'un à l'employabilité, c'est-à-dire de le faire rentrer dans un circuit qui va ensuite lui permettre de trouver un autre emploi. Evidemment, trente emplois d'insertion, ce n'est pas trente emplois définitifs ; c'est une passerelle pour aller vers d'autres emplois.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il va falloir conclure, Madame CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Oui, Monsieur le Président, je vais conclure.

Deuxièmement, au nom de quoi, les habitants de l'Est parisien devraient assumer à eux tous seuls un problème de précarité qui touche toute l'Ile-de-France ?

Troisièmement, Mme SIMONNET qui est souvent si prompte à évoquer les responsabilités de l'Etat et du Gouvernement SARKOZY en l'occurrence les néglige et les oublie totalement. Pourquoi devrait-ce être de la seule responsabilité du Département de Paris, un problème qui relève de la responsabilité de l'Etat, à savoir de la grande précarité ? De la grande précarité !

Où est le Préfet CANEPA que je n'ai pas vu une seule fois sur ce dossier depuis le début de cette affaire ? Si, il vient dans le 20e arrondissement quand il faut inaugurer des dispositifs tranquilles, qui fonctionnent, dans lesquels d'ailleurs le Département de Paris a mis beaucoup d'argent, et il oublie en général de m'inviter dans ce cas-là. Je n'ai pas vu une seule fois le Préfet CANEPA. Il n'est même pas venu participer à la table ronde que nous avons organisée avec les communes limitrophes de Paris.

Et, Madame SIMONNET, est-ce que vous pouvez cesser de considérer que les seuls contribuables parisiens, les seuls habitants parisiens, qui sont les habitants les plus solidaires de France, ne serait-ce qu'au regard de ce qu'on appelle les aides facultatives du Département de Paris, pouvez-vous cesser de considérer qu'ils sont sans cesse coupables de défaut de solidarité ! Ils le sont beaucoup plus que ceux de tout le reste de l'Ile-de-France !

Maintenant je demande à ce qu'une juste répartition des efforts soit faite et je demande la création de carrés aux biffins dans le 16e arrondissement, dans le 7e arrondissement, dans le 8e arrondissement, dans le 5e arrondissement et que l'on cesse de renvoyer sans cesse aux populations les plus défavorisées de Paris la responsabilité de la construction des logements sociaux, la responsabilité de la solidarité avec les plus pauvres...

**M. Christian SAUTTER**, président. - Il faut conclure, Madame CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - De la responsabilité de l'aide sociale aux plus pauvres, de la construction des centres d'hébergement d'urgence !

Vous jouez le même jeu que la Droite parisienne. La vérité, c'est cela !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Bien.

La dernière intervenante est Mme Fabienne GIBOUDEAUX à laquelle je donne la parole.

Monsieur GAREL, si vous voulez bien écouter Mme GIBOUDEAUX, ce serait bien.

Mais vous pouvez sortir dans le couloir et vous battre !

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ce projet de délibération qu'il nous est demandé d'examiner est, vous le savez, très attendu et sa mise en œuvre sera attentivement suivie.

En effet, ce projet de recyclerie et ressourcerie sur la porte de Montreuil contient un dispositif expérimental censé constituer un élément de réponse à l'épineuse question des marchés informels et des désagréments qu'ils occasionnent, particulièrement dans le 20e arrondissement, à Belleville, à la porte de Montreuil et à la porte de Bagnolet.

Après la mise en œuvre du carré des biffins dans le 18e arrondissement, l'ouverture prochaine de l'espace biffin au sein des puces de la porte de Vanves, c'est donc la troisième initiative du Département de Paris pour tenter de réguler un phénomène socio-économique que la crise ne fait que renforcer, comme en témoigne l'article du "Parisien" du samedi 10 décembre consacré à la tenue de marchés informels nocturnes.

Vous le savez, voici des mois que, face à ce phénomène, nous exhortons la collectivité à mettre en œuvre des solutions alternatives à la répression policière des vendeurs et de leurs clients.

Nous ne pouvons donc qu'approuver le lancement de ce dispositif expérimental, fut-il un élément partiel de réponse au problème consistant à rémunérer les biffins en leur achetant les objets récupérés qu'ils apporteront ou en les intéressant à leur vente en boutique.

Bien des questions restent posées sur le modèle économique et juridique de ce dispositif qui reste très largement à construire. C'est pourquoi nous avons souhaité dans un vœu qu'un comité de suivi et d'évaluation soit créé, afin d'accompagner cette expérimentation et s'assurer qu'elle répond aux besoins des principaux intéressés biffins et riverains.

Nous serons donc, nous aussi, vigilants sur la mise en œuvre de ces dispositifs, en souhaitant qu'ils permettent à un nombre significatif de biffins d'y trouver une alternative à la vente à la sauvette.

Reste qu'il est évident que ce dispositif ne suffira pas à résoudre les difficultés rencontrées dans le 20e arrondissement et qu'avec les communes limitrophes il conviendra d'organiser, en concertation avec les riverains, des petits marchés de la récupération dans le 20e arrondissement et ailleurs.

La carence de l'Etat, son désengagement social ne devraient plus, formulons-en le vœu, constituer un obstacle dans les mois qui viennent. Nous pourrions alors reprendre à l'échelle métropolitaine, avec le soutien de l'Etat, une question qui malheureusement ne se résoudra pas sans la solidarité des uns et des autres.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je donne maintenant, après ces quatre interventions, la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, l'ensemble des oratrices ont souligné, à juste raison, que les marchés à la sauvette figurent parmi les préoccupations de notre collectivité depuis plusieurs années.

Monsieur le Président, le phénomène, comme en convient l'ensemble des oratrices, est complexe et demande de multiplier les expérimentations en fonction des lieux, des vendeurs et, ne les oublions pas, des acheteurs. Pas question non plus d'oublier les riverains qui, nous en sommes tous d'accord, ont droit à un environnement aussi propre que dans d'autres quartiers.

Après le carré aux biffins de la porte Montmartre et la possibilité d'accorder des places aux biffins à la porte de Vanves, une troisième expérimentation vous est proposée à ce jour. Confiée à l'association "Coup de main", elle a pour but de créer, par la valorisation des déchets, des activités qui soient sources de revenus et d'insertion pour les populations identifiées sur l'arrondissement.

Ce projet, que nous avons travaillé avec mes collègues Mme Seybah DAGOMA et M. François DAGNAUD, présente le double avantage de créer un service de proximité pour les habitants du quartier, favorisant la propreté, l'hygiène, le réemploi, et de créer de l'activité pour une population dans la plus grande précarité, qui possède un savoir-faire pour travailler dans la branche du recyclage des déchets.

Alors, certes, Monsieur le Président, l'objectif de 30 retours à l'emploi peut sembler dérisoire par rapport aux dizaines de vendeurs présents sur les marchés à la sauvette, mais ce dispositif est lourd à mettre en place, il a demandé de longs mois de travail et se fixer immédiatement un objectif beaucoup plus élevé ne serait pas raisonnable.

Peut-être, avant de conclure, je voulais profiter de cette intervention pour saluer le travail du "Coup de main" qui, en dehors de ce projet, intervient sur d'autres opérations délicates comme l'accompagnement des familles Roms notamment.

Evidemment, on va faire le point en 2012, mais, en revanche, on ne peut pas s'engager au niveau du Département sur un objectif de 100 places de marché, donc ce que je propose au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, c'est de retirer son vœu. Sinon, je proposerai un vote contre et je souhaiterais, évidemment, qu'on puisse voter ce projet de délibération à l'unanimité.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci d'avoir donné la décision de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT a la parole pour une explication de vote.

**M. Ian BROSSAT**. - Je voudrais d'abord revenir sur les propos qu'on a entendus tout à l'heure de la part de Mme CALANDRA qui, je vous le dis très franchement, ont profondément choqué les élus de notre groupe. Je crois que Mme CALANDRA a manifestement un problème avec les élus du Front de gauche, on ne traite pas de cette manière-là, lorsqu'on est maire d'arrondissement, les élus de notre groupe.

Vous savez que j'ai compté, dans votre intervention, vous avez cité huit fois Mme SIMONNET. Vous devez avoir un problème avec Mme SIMONNET, parce que vous l'avez citée, je le répète, huit fois.

Puis, vous vous êtes permis également de citer notre candidat à l'élection présidentielle, Jean-Luc MÉLENCHON. Je comprends, cela dit, que vous préféreriez parler de notre candidat que du candidat que vous défendiez il y a encore quelques mois, il est vrai qu'il ne l'est plus et on sait pourquoi, mais je crois qu'en tout état de cause, on n'a pas vocation ici à agresser les candidats que l'on soutient à l'élection présidentielle ! Ce n'est pas de cette manière-là qu'on se respecte et qu'on fait fonctionner une majorité !

Pour le reste, sur le fond...

**M. Christian SAUTTER**, président. - C'est une explication de vote, Monsieur le Président !

**M. Ian BROSSAT**. - Permettez-moi de continuer !

Sur le fond...

**M. Christian SAUTTER**, président. - Un peu de calme !

M. BROSSAT a encore une minute pour terminer son explication de vote.

**M. Ian BROSSAT**. - Sur le fond, vous nous accusez, nous, de faire le jeu de la droite ; je trouve que c'est assez paradoxal. Vous savez, nous, quand on fait des interventions, et qu'on cite tel ou tel intervenant qui parle dans la presse, on ne cite pas sa nationalité, vous avez parlé d'un monsieur tunisien, nous ne disons jamais : "tel ou tel monsieur est d'origine tunisienne", c'est hors sujet, et la réalité, c'est que nous, notre souhait sur ce sujet, c'est que des solutions soient trouvées. Nous y avons contribué dans le 18e arrondissement avec mon ami Gérald BRIANT qui est adjoint au Maire chargé des affaires sociales, nous le faisons dans le 14e arrondissement, parce que dans le 14e arrondissement, on a un maire d'arrondissement intelligent qui a compris comment est-ce qu'on peut travailler sur ce sujet, mais en tout état de cause, on ne parle pas de la manière dont vous avez parlé des élus de notre groupe et je ne vous conseille pas de poursuivre sur cette voie-là !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Madame CALANDRA, vous avez été mise en cause ; une minute.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Ecoutez, pardonnez-moi, mais, Monsieur BROSSAT, votre intervention est tout à fait misérable, je vous le dis... et surtout, elle reprend de bonnes vieilles méthodes.

Alors, bien entendu, on ne cite jamais les origines des personnes ; c'était uniquement pour situer ce monsieur et pour que l'on sache de qui on parle.

Arrêtez ! C'est misérable !

Quant à M. MÉLENCHON, je ne l'ai cité que pour une raison, c'est qu'il cogne à bras raccourcis en permanence sur la presse, donc je trouvais assez cocasse que Mme SIMONNET cite la presse comme référence, en l'occurrence, parce qu'on ne peut pas toujours faire deux poids deux mesures.

Maintenant, je vais vous expliquer une chose, Monsieur BROSSAT.

Il s'est passé une chose très simple dans le 20e arrondissement : la population, les habitants se sont exprimés ; ils se sont exprimés dans une réunion où il y avait plus de 500 personnes, ils se sont exprimés sur la question, notamment, du carré des biffins, et le problème, à un moment donné, c'est une question de démocratie !

Alors, je ne sais pas si le maire du 14e est plus intelligent que moi, probablement, j'en conviens même volontiers. Je pense que le maire du 14e n'a pas le même problème que moi et, surtout, je sais que le carré des biffins du 14e n'a pas du tout la même structure, puisqu'il va impliquer des biffins existants qui ont un vrai statut de biffin et, surtout, qui seront des gens habitant le 14e arrondissement.

Si vous demandez dans le 20e arrondissement à constituer un carré des biffins avec des gens qui doivent faire la preuve qu'ils habitent le 20e, vous n'aurez personne, parce que ce n'est le cas de pratiquement aucune des personnes qui se situent sur le boulevard de Belleville ou la porte de Montreuil.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Madame CALANDRA, il faut conclure.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Le problème, c'est que vous méconnaissiez complètement ce phénomène, vous en faites un phénomène théorique, rhétorique et symbolique. Il y a une réalité concrète de la vie des gens et, à un moment donné, on s'adresse à des vraies personnes, on ne s'adresse pas seulement à des tribunes, à des tribunaux et à des journaux, on s'adresse à des habitants !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Madame CALANDRA, il faut passer au vote.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Pardonnez-moi, Monsieur le Président, j'en finis là.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je vous pardonne tout ce que vous voulez sauf...

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Les habitants du 20e ont massivement demandé à ce que nous trouvions d'autres solutions.

Nous avons proposé des solutions alternatives dans le 20e arrondissement et, une fois de plus, pour la cinquième fois depuis le début de cette mandature, vous avez été défait politiquement et vous y revenez une fois de plus !

Vous me fatiguez et vous fatiguez les habitants du 20e !

Voilà où je voulais en venir !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je vais maintenant donner la parole pour une explication de vote à Sylvain GAREL.

Je veux simplement vous dire, chers collègues, que nous étions supposés aborder en formation de Conseil municipal un débat sur les voies sur berges à 17 heures et que, pour l'instant, nous sommes en train de prendre un retard sérieux...

Mais je vous regarde, comme je regarde l'ensemble des bancs.

Monsieur GAREL, vous pourriez peut-être me dire si ceux qui ont déposé le vœu n° 12 G le retirent ou pas. Sinon, je propose que l'on passe au vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Monsieur le Président, je vais revenir sur le fond de la question.

J'ai écouté tout à l'heure Mme CALANDRA et là je viens de l'entendre de nouveau. Il y a des choses quand même qui m'inquiètent dans son discours. Elle parle des "gens", mais les biffins, ce ne sont pas des gens ? Ils n'existent pas ? C'est des gens qui sont transparents ? Vous dites aussi qu'ils n'habitent pas le 20e arrondissement, c'est peut-être vrai. Et alors ? Ils n'ont pas le droit de vivre ? Ils n'ont pas le droit d'essayer de survivre ? On n'a pas le droit de les aider parce qu'ils n'habitent pas le 20e arrondissement ? Qu'est-ce que c'est que ces considérations ?

Je ne vous parle pas du maire du 14e, c'est vous qui vous êtes exprimée, et d'après vous, il y a deux sortes de gens : il y a les gens du 20e et puis, il y a d'autres gens qui sont des gens méchants.

Peut-être parce qu'ils n'ont pas le droit de vote ? Parce que, peut-être, qu'ils ne peuvent pas voter pour vous aux élections ?

C'est ça, le problème ? Dans ce cas-là, dites-le !

**M. Christian SAUTTER**, président. - Non ! Non ! Attendez !

**M. Sylvain GAREL**. - L'autre chose que je voudrais vous dire, c'est qu'il y en a assez de ce discours qui dit : "Ce n'est pas une solution, ce n'est pas une solution, ce n'est pas une solution".

Mais, vous n'en proposez pas, de solution ! Une ressourcerie, cela va aller pour 30 ou 40 personnes, on est pour, on l'a dit, mais cela ne va pas résoudre le problème des biffins.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Monsieur GAREL, vous avez épuisé votre minute.

**M. Sylvain GAREL**. - Dans le 18e, on s'est affronté à ce problème-là. On n'a pas trouvé une solution miracle mais on a arrangé grandement les choses.

Aujourd'hui, les gens qui protestaient, comme ils protestaient dans le 20e, ne protestent plus dans le 18e. On a trouvé un moyen de réguler les choses.

Pourquoi vous n'essayez pas dans le 20e ? Pourquoi ce qui a été possible dans le 18e, ne serait pas possible dans le 20e ?

**M. Christian SAUTTER**, président. - Bien. Merci, Monsieur GAREL.

Une explication de vote de M. DUCLOUX. Je lui donne la parole.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Président, quelques mots.

Je pense que le débat que l'on a eu au sein de ce Conseil, on s'est un petit peu emporté, compte tenu du sujet, mais quand on parle du 20e arrondissement, il y a le 11e, il y a le 18e, le 19e, et je pense que l'objectif commun est de faire en sorte que les arrondissements puissent travailler avec la Mairie centrale et avec l'Exécutif. C'est vrai que le projet qui nous est proposé va dans ce sens.

Donc, moi, je souhaite que, lorsque l'on a ce débat au sein de notre Conseil de Paris, on évite de s'emporter sur des sujets aussi graves parce que ce qui compte, c'est l'intérêt général et l'intérêt des gens qui vivent au sein de ces quartiers. Donc, l'objectif commun est de trouver des solutions et je souhaite, à travers mon propos, faire en sorte que l'on calme les esprits pour trouver les meilleures solutions dans l'intérêt des habitants des quartiers de l'Est parisien.

C'est ce que je souhaitais dire comme explication de vote.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Chers collègues, nous passons au vote, après ce climat un tantinet nerveux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 12 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ce vœu ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DDEES 140 G - DPE 101 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 140 G - DPE 101 G).

**2011, DASCO 39 G - Subventions (145.420 euros) pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 29 collèges parisiens. Signature de conventions avec "2r2c" et avec "Rafu/Les trois Baudets".**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons maintenant aux travaux de la 7e Commission et précisément au projet de délibération DASCO 39 G : 145.420 euros de subvention pour implanter des résidences d'artistes au sein de 29 collèges parisiens. Il s'agit d'une signature de convention avec "2r2c" et avec "Rafu-Les trois Baudets".

C'est Mme Sandrine CHARNOZ qui intervient, brièvement parce qu'on a pris du retard, et c'est Mme Colombe BROSSEL qui répondra.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Président, mais j'aimerais intervenir dans le silence.

Je pense que les enfants sont tout aussi importants que les biffins.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mais les enfants sont plus sages.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Pas sûr, cela !

Donc, intervention, j'espère, plus consensuelle.

Mes chers collègues, en m'inscrivant sur ce projet de délibération, je souhaite revenir quelques minutes sur un très beau programme créé en 2009 par le Département de Paris afin de favoriser l'accès à la culture et ses institutions de tous les jeunes Parisiens, de l'école au collège. Je veux parler, bien entendu, du programme "L'art pour grandir" qui comprend de nombreuses actions mettant en lien les équipes pédagogiques des établissements scolaires, les équipes d'animation des centres de loisirs et une institution culturelle.

A la rentrée 2009, 280 établissements scolaires et 130 centres de loisirs ont travaillé ensemble pour familiariser les enfants avec les musées, les orchestres, l'art contemporain, la photo, le théâtre et le cinéma notamment.

Je voudrais revenir plus précisément sur une de ces actions, à savoir les résidences d'artistes dans les collèges parisiens.

En 2010-2011, ce sont 11 collèges qui ont accueilli des artistes dans leurs locaux. En 2011-2012, ce sont plus du double, soit 29 collèges, qui participeront à cette forme unique de découverte et de partage de la culture au plus près de ceux qui la font (je veux parler des artistes) et de ceux qui l'appréhendent parfois pour la première fois (je veux parler des enfants).

En effet, ces résidences permettent la découverte du processus de création, notamment grâce aux échanges entre l'artiste et les élèves, mais aussi la pratique par le biais d'ateliers où les jeunes s'initient à certaines disciplines. Le processus se poursuit, dans la plupart des cas, par la découverte et la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique ; je pense notamment aux musées.

En tant qu'élue du 12e arrondissement, je souhaiterais m'attarder quelques instants sur les projets proposés par la coopérative De rue et De cirque au collège Flavien et la Compagnie Carolyn Carlson au collège Verlaine du 12e arrondissement.

Depuis sept ans, la coopérative De rue et De cirque, comme son nom l'indique, accompagne des projets et des spectacles de cirque et de rue à Paris et en région francilienne. Elle organise le Village du cirque chaque année au mois d'octobre sur la pelouse de Reuilly dans notre arrondissement. Cela explique en partie le fait que cette association propose cette année à un collège du 12e arrondissement un projet de résidence, tel qu'elle a déjà pu le mettre en place au lycée-collège Honoré de Balzac dans le 17e l'année dernière.

Ce projet d'éducation artistique et culturelle aux arts du cirque et de la rue permet de former les élèves autour de trois axes qui sont :

- un axe artistique, avec des temps de pratique encadrés par des artistes ;

- un axe culturel, avec des sorties accompagnées pour éveiller la curiosité et l'esprit critique des élèves, tout en apportant des connaissances ;

- et un axe de formation qui proposera aux enseignants des outils de médiation pour découvrir le cirque contemporain et son histoire.

Pour le collège Paul Verlaine, il s'agit d'une reconduction du projet de Juha MARSALO de la Compagnie Carolyn Carlson. Le but recherché est de mettre en contact de jeunes collégiens avec l'art chorégraphique et de vivre une expérience de danse et d'échanges avec les danseurs. Les élèves seront invités à venir assister à des répétitions en studio de la Compagnie, ainsi qu'à une représentation dans un théâtre parisien.

Ces deux projets ne sont que deux exemples différents des 29 résidences d'artistes mises en place cette année et je vous demande de bien vouloir approuver, en votant avec enthousiasme, ce projet de délibération DASCO 39 G.

Au vu du succès du programme "L'art pour grandir", je ne serais pas étonnée qu'ils prennent une dimension métropolitaine dans les années à venir.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame CHARNOZ.

Quelques mots de Mme BROSEL. Je lui donne la parole.

**Mme Colombe BROSEL**, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Et merci à Mme Sandrine CHARNOZ d'avoir su apporter une petite dose de fraîcheur dans nos débats.

A l'heure où les alertes, les inquiétudes sont quotidiennes sur la situation de l'école dans notre pays, à l'heure où jeudi les enseignants seront de nouveaux en grève contre l'un des énièmes projets du gouvernement, à l'heure où l'Assemblée nationale s'est prononcée sur la suppression de 14.000 postes de nouveau dans l'enseignement, eh bien, oui, heureusement, il faut continuer à croire que l'école de la République peut bien être l'école qui permet l'accès de tous aux savoirs, au beau, à l'art.

C'est bien cela l'ambition du programme "L'art pour grandir" : de permettre à tous les enfants de Paris d'avoir un accès égal à toutes les beautés de la Capitale. Parce que nous sommes persuadés que ces apprentissages-là sont des apprentissages absolument fondamentaux pour leur construction : la construction de leur réussite académique, bien entendu, mais également pour leur construction en tant que citoyen. C'est pour cela que nous amplifions cette année ce programme et que nous sommes fort satisfaits de voir de si belles réussites. Merci.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BROSEL.

Une explication de vote, Monsieur MENGUY ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Monsieur le Président, Madame BROSEL, je n'avais pas prévu de prendre la parole parce que sur ce type de dispositif, j'estimais qu'il fallait avoir une approche consensuelle.

Je regrette quand même que vous ayez de nouveau une approche politicienne des questions d'éducation, parce que tout n'est pas qu'affaire d'oppositions et de clivages politiques lorsqu'il s'agit de l'éducation, et je rejoins donc le début de l'intervention de Mme CHARNOZ en disant que dans une attitude consensuelle sur ce dispositif, nous voterons pour la délibération, bien que je ne partage pas les inexactitudes et les contre-vérités que Mme BROSEL nous a encore délivrées.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 39 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASCO 39 G).

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Je vous propose à présent de vous prononcer sur la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

**Groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Commissions de surveillance) (R. 32 G) :**

*Groupe hospitalier Saint Louis - Lariboisière - Fernand Vidal :*

- Mme Olga TROSTIANSKY.

*Groupe hospitalier Bichat - Beaujon - Louis Mourier - Bretonneau - Charles Richet :*

- Mme Claudine BOUYGUES.

*Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière - Charles Foix :*

- Mme Anne-Christine LANG.

*Groupe hospitalier Tenon - Saint-Antoine - Rothschild - Trousseau - La Roche Guyon :*

- Mme Liliane CAPELLE.

*Groupe hospitalier Cochin - Hôtel Dieu - Broca :*

- Mme Olivia POLSKI.

*Groupe hospitalier Raymond Poincaré - Berck - Ambroise Paré - Sainte Péline :*

- M. Gauthier CARON-THIBAUT.

*Groupe hospitalier Hôpital européen Georges Pompidou - Corentin Celton - Vaugirard - Gabriel Pallez :*

- M. Claude DARGENT.

*Groupe hospitalier Villemin - Paul Doumer (80) :*

- M. Etienne MERCIER.

**Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA) (R. 33 G) :**

*Conseil d'administration :*

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE,

- M. Christian SAUTTER.

*Assemblées générales :*

- M. Christian SAUTTER délégué, porteur de parts.

**Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (R. 34 G) :**

- Mme Sandrine CHARNOZ en remplacement de Mme Anne LE STRAT, désignée les 15 et 16 novembre 2010, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 32 G à R. 34 G).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée le mardi 13 décembre 2011 à seize heures quarante minutes).*

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DASCO 3-G Engagement des procédures et signature des actes relatifs au transfert de la maîtrise d'ouvrage de la rénovation de l'ensemble immobilier Montaigne (6e) du Département de Paris à la Région d'Ile-de-France.

2011 DASCO 52-G Subvention (5.000 euros) au centre scolaire de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2011 DASCO 67-G Dotations (32.424 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011 DASCO 70-G Fixation des tarifs de restauration dans certains collèges publics pour l'année 2012.

2011 DASCO 72-G Dotations (296.839 euros) aux collèges pour le financement de voyages (2e tranche) pour l'année scolaire 2011-2012.

2011 DASCO 73-G Refonte des modalités d'attribution des subventions allouées par le Département de Paris aux caisses des écoles pour la restauration scolaire.

2011 DASCO 75-G Dotations complémentaires (116.000 euros) aux collèges - 4e tranche.

2011 DASCO 77-G Convention du 20 décembre 2002 relative au fonctionnement, aux grosses réparations et équipements des ensembles immobiliers scolaires du second degré situés sur le territoire du Département de Paris - Versement du solde de la participation régionale au titre du programme de travaux 2003.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2011 DASES 389-G Participations et conventions (3.568.926 euros) avec treize associations et trois fondations, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale. - Participation et convention (400.000 euros) avec la fondation Maison des Champs.

2011 DASES 582-G Subvention (3.000 euros) à l'association LABOmatique.

2011 DASES 583-G Subvention et convention (3.000 euros) avec ASSFAM (9e).

2011 DASES 584-G Subvention (1.000 euros) à l'association OASIS 18 (18e).

2011 DASES 589-G Subvention (5.000 euros) à l'association La Compagnie du son des rues.

2011 DASES 590-G Subvention (3.000 euros) à l'association l'Etoile du Nord projet MEMORY (18e).

2011 DASES 594-G Subvention (1.500 euros) à l'association Avantic - Association pour la Valorisation des arts et des Nouvelles technologies de l'information et de la Communication (3e).

2011 DASES 608-G Subvention (3.000 euros) à l'association Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France (93210 La Plaine Saint-Denis).

2011 DASES 611-G Participations et avenants n° 6 aux conventions (132.254 euros) avec les Points Paris Emeraude/Centres Locaux d'Information et de Coordination des 9e, 10e et 19e arrondissements au titre du 1er trimestre 2012.

2011 DASES 622-G Participations (2.410.840 euros), subventions (35.000 euros) et conventions avec les Points Paris Emeraude / Centres Locaux d'Information et de Coordination autorisés sur 5 nouveaux territoires.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2011 DDEEES 160-G Subvention (189.000 euros) avec convention à Paris Habitat OPH pour le programme de rénovation des commerces de la rue de Crimée GPRU Michelet (19e).

2011 DDEEES 170-G Convention avec l'association LE LABORATOIRE PARIS REGION INNOVATION pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 210.000 euros et de fonctionnement de 1.574.000 euros.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2011 SGCP 8-G Déclaration préventive d'éventuels conflits d'intérêts des conseiller-e-s de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011 DDEEES 104-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Joséphine pour la beauté des femmes (6e).

2011 DDEEES 154-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Défi (14e).

2011 DDEEES 164-G Subvention (50.000 euros) avec convention à la Régie de quartier Fontaine au Roi (11e).

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2011 DDEES 138-G Subvention (400.000 euros) et convention triennale avec l'association "Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" (3e) en vue de promouvoir la formation d'allocataires parisiens du RSA socle.

**Mme Seybah DAGOMA** et **M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2011 DASES 167-G Subvention (13.000 euros) à l'Union Départementale de PARIS - Fédération des Malades et Handicapés (11e).

2011 DASES 234-G Subvention et convention (35.000 euros) avec l'association nationale de parents amis gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées (14e).

2011 DASES 246-G Subvention (2.400 euros) à l'association de la Rue des Barres (4e).

2011 DASES 348-G Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Fédération Française Handisport (20e).

2011 DASES 356-G Participation et convention (15.000 euros) avec l'Association de Gestion des Appartements Temporaires (12e).

2011 DASES 597-G Participation (29.050 euros) répartie entre quatorze associations pour le fonctionnement du Mois Extraordinaire 2011.

2011 DASES 612-G Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française Sport Adapté (15e).

2011 DASES 616-G Subvention (20.000 euros) à l'association AVANTIC (3e).

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2011 DASES 93-G Participation et convention (22.867 euros) avec l'association Olga Spitzer relative à son action d'accompagnement individuel vers la formation et vers l'emploi de jeunes en difficulté.

2011 DASES 320-G Participation et avenant n° 2 à convention (250.157 euros) avec l'association Arc 75 (4e) pour le centre d'hébergement "le Relais 18 Hébergement".

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011 DRH 29-G Propositions du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2012.

2011 DSTI 30-G Marché de fourniture de services de télécommunication.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011 DF 29-G Prise de participation par le Département de Paris au capital de la SEMAPA et modifications statutaires de la SEMAPA en vue de sa transformation en société publique locale d'aménagement.

2011 DU 5-G Subvention et convention (250.000 euros) avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

2011 DU 6-G Subvention et avenant à convention (759.000 euros) avec l'APUR.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2011 DAC 759-G Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2011 DU 9-G Annulation de servitudes dans le secteur d'aménagement Saussure (17e).

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2011 DDEES 133-G Subvention (400.00 euros) et avenant à la convention avec l'association Ecole de la 2e chance de Paris.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2011 DASES 44-G Subventions et convention (105.000 euros) avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e).

2011 DASES 54-G Subventions et convention (38.133 euros) avec l'association Médecins d'Afrique/Europe (20e).

2011 DASES 435-G Subvention (2.500 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées "V.P.H" (95100 ARGENTEUIL).

2011 DASES 600-G Subvention (10.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2011 DASES 601-G Subvention (27.000 euros) à l'association Ensemble, Prévention, Insertion, Soins, Evaluation en Addictologie (EPISEA) (12e) et à l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives (IREMA) (10e).

2011 DASES 603-G Subvention et convention (35.000 euros) avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (20e).

2011 DASES 604-G Subvention et convention (17.685 euros) avec l'association Croix-Rouge Française (14e).

2011 DASES 605-G Subvention et convention (10.000 euros) avec la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (20e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition.

2011 DASES 615-G Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Sécurité Solaire (19e).

2011 DASES 617-G Subvention et convention (110.000 euros) avec l'association Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer (16e).

2011 DASES 618-G Subvention et convention (20.000 euros) avec l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (17e).

2011 DASES 621-G Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la construction de la Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2011 DFPE 18-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association ANECAMSP pour l'organisation de deux journées d'étude (12e).

2011 DFPE 19-G Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la collectivité.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011 DVD 182-G Signature avec le STIF de 2 avenants à 2 conventions de délégation de compétence à la Ville de Paris pour l'organisation des Traverses de Charonne (20e), Bièvre montsouris (13e et 14e), Ney Flandre (18e et 19e) et de la Traverse des 17e et 18e.

**Mme Annick LEPETIT**, rapporteure.

2011 DASES 503-G Subvention (5.000 euros) à l'oeuvre des orphelins de la Préfecture de police de Paris (4e).

2011 DASES 546-G Signature d'une convention de partenariat avec l'Education nationale - Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage de l'Académie de Paris (CASNAV) pour la formation des Mineurs Etrangers Isolés.

2011 DASES 585-G Subvention et convention (800.000 euros) avec l'association Moissons Nouvelles (19e).

2011 DASES 592-G Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la gestion des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance de plusieurs arrondissements.

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2011 DLH 7-G Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble 30-32 quai des Célestins (4e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2011 DDEEES 167-G Subvention et convention (250.000 euros) avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) pour permettre l'extension de l'Institut Henri Poincaré.

2011 DU 10-G Signature d'un avenant n° 2 à la convention-cadre sur l'enseignement supérieur et la recherche et les établissements municipaux à Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2011 DA 22-G Approbation et signature de la convention constitutive de groupement entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et services relatifs à l'entretien et l'aménagement des espaces publics parisiens.

2011 DA 23-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de livres non scolaires, méthodes de langue et partitions destinés aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris et du Département de Paris en 12 lots séparés.

2011 DA 24-G Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres relatifs à la réalisation de travaux Tous Corps d'Etat d'entretien, d'aménagement ou de modernisation des équipements publics municipaux et départementaux. Ces prestations s'inscrivent dans le cadre du groupement de commande constitué entre la Ville et le Département de Paris.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011 DDEEES 135-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Institut de Promotion des Travailleurs (20e).

2011 DDEEES 136-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale - boutique de gestion (14e).

2011 DDEEES 163-G Subvention (29.900 euros) et convention avec l'association nationale pour ma formation professionnelle des adultes AFPA, Montreuil (93).

2011 DDEEES 165-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association PANORAMA (14e).

2011 DDEEES 166-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association GE'emploi Paris (16e).

2011 DDEEES 168-G Subvention (15.000 euros) avec convention à l'association Incubateur au Féminin - Paris Pionnières pour l'extension de ses locaux sur l'ensemble du bâtiment (11e).

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011 DPVI 270-G Avenant de prorogation pour la période 2011-2014 du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2011 DASES 25-G Participation et convention (10.000 euros) avec l'association la Compagnie du Lierre (13e).

2011 DASES 112-G Participation et convention (80.000 euros) avec l'association Service Social Familial Migrants (ASS-FAM) au titre de son service social spécialisé.

2011 DASES 303-G Participation et avenant n° 1 à convention (60.016 euros) avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) relative au fonctionnement de la résidence sociale située 60 rue Championnet (18e).

2011 DASES 313-G Subvention et convention (41.400 euros) avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité.

2011 DASES 322-G Subvention et convention (76.225 euros) avec l'association Aurore (15e), pour le centre d'hébergement appelé La Maison (13e).

2011 DASES 323-G Participation et avenant n° 3 à convention (206.000 euros) avec La Chorba (12e).

2011 DASES 325-G Participation et convention (109.760 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action de maraude (bois de Vincennes) (12e).

2011 DASES 327-G Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Droits devant !! pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité.

2011 DASES 426-G Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association Olga Spitzer pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans un site de la politique de la ville.

2011 DASES 465-G Subventions et conventions (5.500 euros) avec 4 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive dans le cadre de la politique de la Ville.

2011 DASES 467-G Subventions (6.500 euros) à trois associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville.

2011 DASES 496-G Participation et convention (312.743 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité pour l'action de la maraude mise en oeuvre dans le nord-est parisien (9e, 10e, 18e et 19e).

2011 DASES 497-G Participations et avenant n° 1 à convention (467.673 euros) avec les associations France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité (ex-Emmaüs).

2011 DASES 560-G Subvention et convention (13.000 euros) avec l'association le Marché Solidaire (14e).

2011 DASES 567-G Subventions et conventions (3.500 euros) avec trois associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive dans le cadre de la politique de la Ville.

2011 DASES 573-G Subvention (14.000 euros) à l'association Relais Logement (15e).

2011 DASES 593-G Participation et avenant n° 1 à convention (145.000 euros) avec l'association les Restaurants du Coeur-Les Relais du Coeur de Paris (10e).

2011 DASES 613-G Subvention (2.500 euros) à l'association Mosaïques 9 (9e) pour son action d'alphabétisation menée au profit de familles démunies du 9eme arrondissement.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011 DASES 314-G Subvention et convention (35.000 euros) avec l'association Primo Levi pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire.

**Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2011 DU 8-G Cession d'une emprise de terrain nu dépendant du centre de Samu social de Paris situé à Montrouge (92).

**Mme Olga TROSTIANSKY, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2011 SG 8-G Communication du rapport Développement Durable.

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2011 DAJ 33-G Communication de la liste de marchés attribués du 7 octobre 2011 au 2 novembre 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

#### Votes spécifiques.

**M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DF 29-G Prise de participation par le Département de Paris au capital de la SEMAPA et modifications statutaires de la SEMAPA en vue de sa transformation en société publique locale d'aménagement.

**M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DLH 7-G Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble 30-32 quai des Célestins (4e).

**M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DU 6-G Subvention et avenant à convention (759.000 euros) avec l'APUR.

**MM. Pierre MANSAT, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DU 5-G Subvention et convention (250.000 euros) avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DDEEES 160-G Subvention (189.000 euros) avec convention à Paris Habitat OPH pour le programme de rénovation des commerces de la rue de Crimée GPRU Michelet (19e).

**M. Roger MADEC, Mmes Léa FILOCHE, Danièle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD et M. Ian BROSSAT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 759-G Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

**M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DASES 322-G Subvention et convention (76.225 euros) avec l'association Aurore (15e), pour le centre d'hébergement appelé La Maison (13e).

**Mme Gisèle STIEVENARD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DASES 325-G Participation et convention (109.760 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action de maraude (bois de Vincennes (12e).

2011 DASES 496-G Participation et convention (312.743 euros) avec l'association Emmaüs Solidarité pour l'action de la maraude mise en oeuvre dans le nord-est parisien (9e, 10e, 18e et 19e).

2011 DASES 497-G Participations et avenant n° 1 à convention (467.673 euros) avec les associations France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité (ex-Emmaüs).

#### Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard

STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

*Absentes* : Mmes Rachida DATI, Valérie HOFFENBERG.

#### Annexe n° 1 - Question écrite posée à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal.

**QE 2011-1 G Question de M. Bernard DEBRÉ à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur la rénovation des installations sportives du lycée Janson de Sully, dans le 16e arrondissement.**

#### Libellé de la question :

"Depuis des mois, les élèves de ce lycée pratiquent la gymnastique dans un gymnase dont le sol est désormais dangereux.

Il souhaiterait savoir sous quels délais seront réalisés ces investissements plus que nécessaires pour l'éducation sportive des élèves de ce lycée."

#### Réponse (Mme Colombe BROSSEL) :

"Au cours de l'année 2010/2011, le Département de Paris est intervenu en priorité dans les domaines suivants dans la cité scolaire Janson de Sully :

- mise aux normes des installations électriques de 10 salles de classe (150.000 euros) ;

- connexion internet de l'ensemble de l'établissement (400.000 euros), qui constituait la priorité pédagogique de l'établissement ;

- création d'une salle informatique pour les "sciences de l'ingénieur", nécessaire à la mise en place de nouvelles formations pour la rentrée 2011 (150.000 euros).

Lorsque la mairie du 16e arrondissement a fait part de la demande des parents d'élèves relative aux sols des gymnases au mois de mai, les délais de procédure réglementaires liés aux marchés publics ne permettaient pas de faire réaliser les travaux ni durant l'été, ni durant les vacances de Noël.

Or, la compétence en matière de travaux pour la cité Janson de Sully a été transférée à la Région le 1er juillet 2011, en application de la convention passée entre cette collectivité et le Département.

Lors de la réunion entre les services, qui se tiendra le 27 janvier 2012 sur place, les représentants du Département attireront l'attention de ceux de la Région sur l'urgence de cette opération."

## Annexe n° 2 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2012.

**RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2012)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 386 983,12	132 313,00
10000	Ressources humaines	902 741,65	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	231 696,00	1 434,00
21000	Patrimoine et architecture	9 348 666,58	4 545 996,95
30000	Familles et petite enfance	11 680 370,87	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	102 264 860,57	13 025 297,00
40000	Affaires culturelles	1 159 117,78	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	14 305 357,00	8 882 100,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	1 785 485,21	0,00
60000	Urbanisme	1 673 500,00	0,00
65000	Logement et habitat	864 827,95	0,00
80000	Affaires scolaires	134 602 497,20	33 200 833,24
<b>Missions organiques</b>		<b>280 206 103,93</b>	<b>59 787 974,19</b>
90000	Dons et legs	240 636,51	0,00
90001	Etudes	2 988 988,34	3 538 936,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	72 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	587 294,54	92 000,00
90004	Opérations sous mandat	29 256 743,59	40 965 536,68
90005	Schéma directeur informatique	15 811 086,76	5 000 000,00
90006	Compte foncier	12 726 071,32	2 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	801 639 266,21	627 864 488,73
90011	Avances sur marchés	3 851 815,28	2 861 725,00
<b>Missions transversales</b>		<b>939 648 695,55</b>	<b>682 922 686,41</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 219 854 799,48</b>	<b>742 710 660,60</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

## CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2)	Total des crédits propres au BP (après vote)
		I	II		III	
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>303 724 974,00</b>		<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>303 724 974,00</b>		<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(hors programme et 204)	1 398 959,00		1 153 000,00	1 153 000,00	1 153 000,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	138 806 283,00		140 358 875,00	140 358 875,00	140 358 875,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	3 719 935,00		5 002 000,00	5 002 000,00	5 002 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	40 392 098,00		38 269 954,00	38 269 954,00	38 269 954,00
010	RMI					
018	RSA	60 000,00		85 031,00	85 031,00	85 031,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES	1 000 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sauf ICNE 2768)	500 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	4 545 000,00		2 219 143,00	2 219 143,00	2 219 143,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	102 600 000,00		74 700 000,00	74 700 000,00	74 700 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	9 702 699,00		4 878 709,00	4 878 709,00	4 878 709,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
001	Résultat antérieur reporté					
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>303 724 974,00</b>		<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>303 724 974,00</b>		<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>	<b>269 616 712,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (hors 1068)	8 000 000,00		9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	106 050 000,00		111 620 000,00	111 620 000,00	111 620 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES( cf 1688)	29 127 275,00		33 818 003,00	33 818 003,00	33 818 003,00
1688	Intérêts courus					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
010	RMI					
018	RSA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (cf ICNE 2768)	270 000,00				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS					
45	Opérations pour comptes de tiers	15 575 000,00		12 200 000,00	12 200 000,00	12 200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	110 000 000,00		68 100 000,00	68 100 000,00	68 100 000,00
041	Opération à l'intérieur de la section	9 702 699,00		4 878 709,00	4 878 709,00	4 878 709,00
024	Produit des cessions d'immobilisations					
1068	Affectation N-1					

(1) Hors restes à réaliser

(2) Portant sur les opérations nouvelles

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

**VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES</b>	83 231 000,00	6 402 285,00	150 000,00	22 700 094,00	2 451 000,00	5 227 651,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	73 200 000,00					
216	Collections et oeuvres d'art	500 000,00					
231	Immobilisations corporelles en cours	1 000 000,00	2 052 285,00		528 366,00		
266	Autres formes de participation	1 700 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	250 000,00					
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	1 500 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				2 724 558,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				242 643,00		
	<b>Équipements départementaux</b>	28 031 000,00	6 050 000,00	150 000,00	42 394 527,00	461 000,00	3 942 466,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	250 000,00		200 000,00	10 000,00	100 000,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		10 000,00		53 000,00		
211	Terrains						
212	Agencements et aménagements de terrains					40 000,00	
216	Collections et oeuvres d'art						
218	Autres immobilisations corporelles	1 000 000,00	1 205 000,00		807 000,00	95 000,00	285 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 081 000,00	1 565 000,00	150 000,00	11 331 527,00	316 000,00	3 527 466,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		3 320 000,00				
	<b>Équipements non départementaux (comptes 204)</b>	500 000,00	0,00	0,00	6 813 000,00	1 990 000,00	1 315 185,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	500 000,00			6 813 000,00	1 990 000,00	1 315 185,00
	<b>RECETTES</b>	142 418 003,00	4 052 285,00	0,00	19 293 424,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 000 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	9 500 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables		2 000 000,00		20 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	33 818 003,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 000 000,00	2 052 285,00		528 366,00		
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	63 005 000,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	5 095 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				8 948 058,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

**VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT**

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Reseaux et infrastructures	Amenage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
29 650 651,00	0,00	0,00	85 031,00	0,00	102 810 000,00	1 000 000,00	13 909 000,00	269 616 712,00	
								1 000 000,00	020
								73 200 000,00	139
								500 000,00	216
50 000,00								3 630 651,00	231
								1 700 000,00	266
								250 000,00	272
								1 500 000,00	280
								2 724 558,00	455
								242 643,00	458
16 398 961,00	0,00	0,00	85 031,00	0,00	1 010 000,00	0,00	170 000,00	41 509 985,00	
20 000,00							10 000,00	1 090 000,00	203
								63 000,00	205
					1 000 000,00			1 000 000,00	211
							50 000,00	50 000,00	212
								40 000,00	216
500 000,00							20 000,00	3 912 000,00	218
15 878 961,00			85 031,00		10 000,00		90 000,00	35 034 985,00	231
								3 320 000,00	232
13 201 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 800 000,00	1 000 000,00	13 739 000,00	140 358 875,00	
13 201 690,00					101 800 000,00	1 000 000,00	13 739 000,00	140 358 875,00	204
4 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 800 000,00	0,00	0,00	269 616 712,00	
								30 000 000,00	021
								9 500 000,00	102
					99 800 000,00			99 800 000,00	131
4 000 000,00								6 020 000,00	132
								5 800 000,00	133
								33 818 003,00	164
50 000,00								3 630 651,00	203
								63 005 000,00	280
								5 095 000,00	281
								8 948 058,00	455
								4 000 000,00	458

## Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>					
011	Charges à caractère général	108 083 982,00		107 698 995,00	107 698 995,00	107 698 995,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	108 083 982,00		107 698 995,00	107 698 995,00	107 698 995,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	187 885 000,00		224 439 000,00	224 439 000,00	224 439 000,00
014	Atténuation de produits	982 000 000,00		964 287 000,00	964 287 000,00	964 287 000,00
015	RMI	100 000 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	100 000 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
016	APA	138 000 000,00		141 500 000,00	141 500 000,00	141 500 000,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	138 000 000,00		141 500 000,00	141 500 000,00	141 500 000,00
017	RSA	405 400 000,00		377 500 000,00	377 500 000,00	377 500 000,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	405 400 000,00		377 500 000,00	377 500 000,00	377 500 000,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586)	1 057 648 075,00		1 098 592 693,00	1 099 167 693,00	1 099 167 693,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	1 057 648 075,00		1 098 592 693,00	1 099 167 693,00	1 099 167 693,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'étus	1 578 000,00		1 578 000,00	1 578 000,00	1 578 000,00
66	Charges financières	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 755 600,00		3 764 600,00	3 764 600,00	3 764 600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions					
022	Dépenses imprévues	2 891 348,00		3 500 000,00	2 925 000,00	2 925 000,00
023	Virement à la section d'investissement	25 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	110 000 000,00		68 100 000,00	68 100 000,00	68 100 000,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>3 022 442 005,00</b>		<b>3 021 560 288,00</b>	<b>3 021 560 288,00</b>	<b>3 021 560 288,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 021 560 288,00

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 000,00		690 000,00	690 000,00	690 000,00
731	Contributions directes	1 183 224 780,00		1 130 200 103,00	1 130 200 103,00	1 130 200 103,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	636 380 277,00		725 641 000,00	725 641 000,00	725 641 000,00
74	Dotations et participations	714 519 648,00		700 650 595,00	700 650 595,00	700 650 595,00
75	Autres produits de gestion courante	103 210 000,00		101 490 500,00	101 490 500,00	101 490 500,00
013	Atténuations des charges	585 000,00		487 000,00	487 000,00	487 000,00
015	RMI	3 750 000,00		3 750 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00
016	APA	10 000 000,00		12 322 000,00	12 322 000,00	12 322 000,00
017	RSA	266 402 300,00		270 541 090,00	270 541 090,00	270 541 090,00
76	Produits financiers	930 000,00		968 000,00	968 000,00	968 000,00
77	Produits exceptionnels	150 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
78	Reprises sur provisions					
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	102 600 000,00		74 700 000,00	74 700 000,00	74 700 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>3 022 442 005,00</b>		<b>3 021 560 288,00</b>	<b>3 021 560 288,00</b>	<b>3 021 560 288,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 021 560 288,00

- (1) Hors restes à réaliser  
(2) Portant sur les opérations nouvelles  
(3) Report des crédits constatés au compte administratif

**VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DÉPENSES</b>	1 068 112 000,00	80 480 977,00	900 000,00	88 946 425,00	11 231 000,00	56 390 075,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 925 000,00					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 000 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 262 700,00		134 000,00	110 000,00	4 342 950,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		646 667,00		2 000,00	48 600,00	755 800,00
613	Locations		5 950 000,00		171 400,00	113 000,00	1 327 275,00
614	Charges locatives et de copropriété		527 300,00		14 100,00		100 000,00
615	Entretien et réparations		1 651 000,00		2 589 775,00	152 000,00	510 415,00
616	Primes d'assurances		521 860,00				
617	Études et recherches	500 000,00	5 000,00		103 800,00		32 900,00
618	Divers		1 700 000,00		15 000,00	6 000,00	35 750,00
621	Personnel extérieur au service		14 800 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		160 000,00		40 000,00		790 250,00
623	Publicité, publications, relations publiques		62 700,00		85 000,00	46 500,00	44 500,00
624	Transports de biens et transports collectifs				61 000,00		
625	Déplacements et missions		8 000,00		86 000,00	500,00	89 600,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		278 000,00		33 000,00		
628	Divers		753 050,00	900 000,00	198 000,00	7 000,00	510 735,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		956 400,00		795 900,00		590 000,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).				2 200,00	7 400,00	16 700,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		4 169 600,00		29 240 800,00		19 214 100,00
6412	Assistants maternelles						
6413	Personnel non titulaire		87 800,00		1 128 400,00		2 060 100,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		38 300,00		828 400,00		1 891 700,00
6416	Emplois aidés		27 900 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		4 030 600,00		12 469 500,00		8 228 100,00
647	Autres charges sociales		180 500,00		415 800,00		196 500,00
648	Autres charges de personnel		388 500,00		456 700,00		269 700,00
651	Aides à la personne		70 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 910 000,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		592 000,00		36 317 150,00		
656	Participations				135 000,00	6 460 000,00	8 770 000,00
657	Subventions		4 433 000,00		3 589 500,00	4 280 000,00	6 343 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 578 000,00		34 000,00		240 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 720 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	68 100 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	964 287 000,00					

**VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT**

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de Solidarité Active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
								3 021 560 288,00	
774 267 219,00	3 500 000,00	143 613 200,00	377 500 000,00	6 500 000,00	1 311 948,00	382 934 810,00	25 872 634,00	2 925 000,00	022
								30 000 000,00	023
			253 966,00		25 000,00			6 776 366,00	606
647 750,00			16 564 500,00			15 531 567,00	869 065,00	76 936 123,00	611
42 517 924,00			1 587 650,00					9 479 805,00	613
330 480,00			212 000,00		10 000,00			892 900,00	614
29 500,00			50 095,00		14 000,00			5 590 208,00	615
622 923,00								523 860,00	616
2 000,00			50 000,00		214 148,00		47 719,00	1 349 571,00	617
396 004,00			3 752 112,00				3 215 000,00	8 952 362,00	618
228 500,00								14 800 000,00	621
								5 056 800,00	622
1 146 550,00		2 900 000,00	20 000,00					753 238,00	623
316 538,00			160 000,00				38 000,00	3 064 000,00	624
3 003 000,00								1 360 500,00	625
1 164 950,00		11 000,00					450,00	1 152 200,00	626
666 200,00			175 000,00					14 145 585,00	628
8 966 800,00		300 000,00	2 420 000,00				90 000,00	3 643 500,00	633
1 046 400,00		36 400,00	88 000,00				130 400,00		
								112 477,00	635
43 000,00			7 177,00		36 000,00				
								5 500,00	637
							43 400,00	86 824 100,00	6411
29 060 200,00		1 494 000,00	3 602 000,00					33 882 700,00	6412
33 882 700,00								3 998 300,00	6413
710 000,00			12 000,00					3 178 200,00	6414
399 800,00			20 000,00					27 900 000,00	6416
							253 100,00	45 776 500,00	645
19 039 800,00		535 400,00	1 220 000,00				5 870 200,00	7 724 400,00	647
1 038 500,00		14 900,00	8 000,00				147 800,00	1 711 300,00	648
377 100,00		21 500,00	50 000,00				2 100 000,00	551 700 000,00	651
89 430 000,00	100 000,00	138 300 000,00	321 700 000,00					456 250 000,00	652
456 220 000,00								5 910 000,00	653
								300 000,00	-654
						363 725 000,00		420 949 150,00	655
20 315 000,00						295 460,00	1 082 000,00	108 624 760,00	656
59 781 000,00	3 000 000,00		22 597 500,00	6 500 000,00	3 800,00	3 382 783,00	11 980 000,00	40 807 283,00	657
2 840 000,00			2 950 000,00		1 009 000,00			1 852 000,00	658
								100 000,00	668
								35 000,00	671
35 000,00								2 000 000,00	673
								2 129 600,00	678
9 600,00	400 000,00							68 100 000,00	681
								964 287 000,00	739

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>RECETTES</b>	115 568 000,00	2 729 620 535,00	1 600 000,00	5 778 390,00	36 000,00	12 590 363,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		120 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		367 000,00				
708	Autres produits		650 000,00			36 000,00	
731	IMPÔTS LOCAUX		1 130 200 103,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		630 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		54 540 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 100 000,00	266 131 090,00				
738	Autres taxes				1 000,00		
741	D.G.F.		16 199 368,00				
747	Participations	16 000 000,00	625 257 684,00		2 910 890,00		7 860 363,00
748	Compensations, attributions et autres participations		5 645 290,00		2 866 500,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 180 000,00
752	Revenus des immeubles		500 000,00	1 600 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						550 000,00
761	Produits de participations	668 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	73 200 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00				
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	1 500 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de Solidarité Active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
108 780 500,00	3 750 000,00	12 322 000,00	5 410 000,00	0,00	200 000,00	10 729 500,00	15 175 000,00	3 021 560 288,00	
								120 000,00	6419
								367 000,00	645
4 000,00								690 000,00	708
								1 130 200 103,00	731
								630 000 000,00	732
								54 540 000,00	734
								290 231 090,00	735
								1 000,00	738
								16 199 368,00	741
16 106 000,00		11 322 000,00	5 410 000,00		200 000,00	8 429 500,00	15 175 000,00	708 671 437,00	747
								8 511 790,00	748
92 165 000,00								96 345 000,00	751
170 500,00								2 270 500,00	752
	3 750 000,00	1 000 000,00						4 750 000,00	753
25 000,00						2 300 000,00		2 875 000,00	758
								668 000,00	761
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00								110 000,00	771
								73 200 000,00	777
								10 000,00	778
								1 500 000,00	781

## Sommaire

Ouverture de la séance. ....	288
Adoption de comptes rendus. ....	288
2011, DF 18 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2012. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2012. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 2011, DF 18-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2012. - 2011, DF18-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012. ....	288
2011, DF 18-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2012. ....	288
2011, DF 18-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012. ....	291
2011, DF 19 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2012. ....	292
2011, DF-DRH 20 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2012. <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif aux postes socio-éducatifs dans les lycées professionnels. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'Équipe Départementale Logement. ....	292
2011, DASES 528 G - DF 24 G - Budget primitif du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012. ....	292
2011, DASES 529 G - DF 28 G - Fixation de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2012. ....	293
Suspension et reprise de la séance. ....	293
2011, SGCP 7 G - Abrogation des délibérations relatives au reversement d'écrêtements de Conseiller-e-s de Paris. ....	293
2011, DASES 49 G - Subventions et convention (93.980 euros) avec l'association "Sida Info Service" (20e). ....	293
2011, DASES 614 G - Subventions et conventions (600.000 euros et 80.000 euros) avec l'Institut Alfred Fournier (14e) dans le cadre du programme Paris Santé. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création du centre de santé associatif rue Pétiou (11e). ....	294
2011, DASES 602 G - Subvention et convention (8.300 euros) avec l'association "SAFE" (15e). ....	296
2011, DASES 623 G - Participation et avenant n° 2 à convention (20.000 euros) avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (93218 Saint-Denis La Plaine). ....	297
Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux annonces de fermeture de laboratoires de la Ville. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	298
2011, DASES 408 G - Subvention (10.000 euros) à l'association La Bagagerie d'Antigel (15e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention attribuée à l'association "Bagagerie d'Antigel". ....	300
2011, DASES 466 G - Subventions et conventions (41.200 euros) et conventions avec sept associations pour leurs actions globales de lutte contre les exclusions. ....	301
2011, DASES 619 G - Signature d'un avenant n° 6 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (G.I.P.) passée avec le Samu social de Paris. ....	301
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au financement par l'Etat de la résidence sociale, 16, rue de Beauce (3e). ....	302
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la permanence CAF de la mairie du 14e. ....	303
2011, DDEEES 140 G - DPE 101 G - Subvention (264.750 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93300) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie expérimentale dans le 20e arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par les groupes Communiste et élu du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. relatif à la mise en œuvre du volet expérimental de la ressourcerie (20e). ....	303
2011, DASCO 39 G - Subventions (145.420 euros) pour l'implantation de résidences d'artistes au sein de 29 collèges parisiens. Signature de conventions avec "2r2c" et avec "Rafu/Les trois Baudets". ....	309
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. ....	310
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	311
Clôture de la séance. ....	311
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	311
Votes spécifiques. ....	314
Liste des membres présents. ....	315

Annexe n° 1 - Question écrite posée à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal. ....315

QE 2011-1 G Question de M. Bernard DEBRÉ à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur la rénovation des installations sportives du lycée Janson de Sully, dans le 16e arrondissement. ....315

Annexe n° 2 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2012. ....316

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2012. ....320

**La Secrétaire générale du Conseil de Paris**  
**Directrice de la publication**  
**Catherine SCHMITT**